

# DÉBAT PUBLIC SUR UN PROJET DE NOUVEAUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES DANS LE BUGEY

## Compte-rendu intégral Mercredi 12 février 2025

---

**SALLE/ADRESSE :** Salle Maurice Barral, rue du Bugey, Loyettes

---

**PARTICIPANTS :** 300 participants dans la salle

---

**DÉBUT > FIN :** 18h30 à 21h00

---

### Commission particulière du débat public (CPDP) :

M.	David CHEVALLIER	CPDP – Président
M.	François BESNUS	CPDP – Membre
Mme	Carmen BOULEY DE SANTIAGO	CPDP – Membre
M.	David CUVILLIER	CPDP – Membre
M.	Nicolas LE MEHAUTÉ	CPDP – Membre
Mme	Véronique MOREL	CPDP – Membre
M.	Jean-Michel THORNARY	CPDP – Membre
Mme	Lucie VAN DER MEULEN	CPDP – Membre

### Intervenants :

M.	Jean-Pierre GAGNE	Maire de Loyettes
M.	Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD	EDF
Mme	Elvire CHARRE	EDF
M.	Gabriel OBLIN	EDF
M.	François CHAUMONT	RTE
M.	Gilles OBRECHT	RTE
M.	Fabrice GRAVIER	Coordonnateur EPR2 auprès de la Préfète de région
M.	Jean-Louis GUYADER	Président de la CCPR, Président de la PIPA
M.	Alexandre NANCHI	Président du SCOT BUCOPA
Mme	Cécile BLATRIX	France Nature Environnement (FNE)
M.	Thierry CAILLON	Président de la SFEN Rhône, Ain et Loire

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir à tous et à toutes. Il est 18 h 30, la salle est pratiquement pleine. Il y a 70 personnes à l'extérieur et il y a un certain nombre de visiteurs du site qui sont sur la chaîne YouTube de la CNDP et ils sont aussi en attente du début de cette réunion. Si vous en êtes d'accord, on va pouvoir commencer. Comme je vous l'ai dit, mais je le dis en les saluant à nos spectateurs si on peut dire sur la chaîne YouTube que l'on va les associer à l'exercice que je vais vous proposer de faire pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, on va passer quelques minutes entre nous, je vais vous demander de faire de l'exercice physique et intellectuel pour que nous recensons les questions que vous vous posez avant d'entrer dans le cours de cette réunion et avant de bénéficier de la présentation du projet lui-même par les équipes d'EDF et de RTE. Je vous l'ai déjà dit, mais je vois que les tableaux ne se sont pas encore totalement remplis, il y a de la place. Donc, celles et ceux qui ont des questions, qui ont des niveaux d'information différents les uns des autres sur le projet qui va vous être proposé par les équipes d'EDF et de RTE, les questions que vous avez à froid avant d'entrer dans cet échange avec les porteurs de projet. On aimerait beaucoup que vous nous indiquiez ces questions, que vous les écriviez sur un post-it. Des post-its sont à votre disposition sur les petites tables aux quatre coins de la salle.

On vous proposera de les classer sous trois grandes thématiques qui seraient :

- Les impacts environnementaux du projet,
- Les impacts socioéconomiques du projet
- Le projet lui-même et les alternatives au projet.
- Un quatrième panneau vous permet d'écrire les questions qui n'entrent pas dans les trois autres catégories et qui vous semblent au moins aussi importantes que les premières.

Donc, je vous propose, et j'espère que vous serez nombreux à le faire, de vous lever et d'aller les uns et les autres, écrire vos questions et poser vos questions sur ces tableaux. J'invite les visiteurs de la chaîne YouTube de la CNDP de faire la même chose. Ils ont un chat à leur disposition. On enregistre les questions ici en marge de la salle. Donc, vous posez aussi vos questions de la même manière pendant la vingtaine de minutes que l'on va consacrer à cet exercice. Ensuite, dans le courant de la réunion, on fera une restitution de l'ensemble des questions que vous nous aurez posé ici dans la salle ou bien sur le chat.

Donc, je vous propose que l'on passe les minutes qui viennent à recenser ces questions. Je vous invite à vous lever pour ceux qui le souhaitent et je vais aller vers l'un des tableaux en espérant que quelqu'un sera devant pour lui demander, quel qu'il soit ou quelle qu'elle soit, les raisons pour lesquelles il ou elle a des questions à poser à EDF.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Jean-Michel, j'interviens juste pour dire que j'ai fait un tour auprès des deux premières rangées. Tous les gens avaient déjà rempli l'exercice. Alors, félicitations ! Bravo ! Mais quelques-uns étaient encore en réflexion et ils m'ont dit, je réfléchis encore à ma question. Je leur ai dit de réfléchir, mais attention à 19 h, on fermera les panneaux. Donc, il vous reste au maximum 20 minutes pour le faire. Donc, n'hésitez pas.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vous engage à aller poser vos questions. Elles vont vraiment avoir de l'utilité pour la suite de notre débat. Donc, n'hésitez pas. Vous avez sur chacune des quatre stations des personnes qui vous accueillent et cela vous permet aussi de voir ce que les autres ont à proposer. On commencera la réunion après ce temps quand vous aurez proposé le plus possible de questions.

Est-ce que les collègues qui suivent le chat voient arriver des questions ? Oui. Le chat est plus « questionnant » que vous. Il y a un tableau qui se remplit bien, deux et trois. Pour le quatrième, ça rame un peu, beaucoup de réflexions. Je vois qu'il y a encore du monde à l'accueil. Il y a des retardataires. Cela s'appelle le quart d'heure de Loyettes sans doute. Je connaissais le quart d'heure parisien.

Je vois une question qui est en train d'arriver sur le thème du projet. Je peux vous poser une question. Bonjour. Êtes-vous de Loyettes ?

**M. Jean-Philippe VIELLARD**

Tout à fait.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Êtes-vous intéressé par le projet ? Avez-vous des informations ?

**M. Jean-Philippe VIELLARD**

J'ai déjà des informations. Je suis venu pour en avoir un peu plus.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que vous attendez beaucoup de la part d'EDF ?

**M. Jean-Philippe VIELLARD**

De la part d'EDF, beaucoup d'informations sur tous points.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Et vous avez des tas de questions.

**M. Jean-Philippe VIELLARD**

Au moins une.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

C'est parfait. Je vais aller voir ailleurs s'il y a d'autres personnes de Loyettes ou d'ailleurs. On fonde beaucoup d'espoirs sur le fait qu'aujourd'hui il y aura beaucoup d'habitants de Loyettes et des villes et villages alentour qui vont être les premiers concernés par l'implantation de cet équipement.

Je change de panneau. Trois questions pour Monsieur.

**M. CAMBO [0:14:46.0]**

Monsieur CAMBO.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, êtes-vous un local ? Habitez-vous Loyettes ?

**M. CAMBO**

Je suis local et je suis même EDF !

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Et vous avez des questions ?

**M. CAMBO**

Oui, j'ai des questions.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

C'est très bien.

**M. CAMBO**

C'est un grand projet. Donc, il y a encore beaucoup de choses à définir.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

D'accord. Monsieur qui travaille chez EDF a des questions et il considère que de nombreuses choses sont encore à définir avant que le projet puisse être définitivement conçu.

Monsieur le Maire, avez-vous été au tableau ?

**M. Jean-Pierre GAGNE, Maire de Loyettes**

Quel tableau ?

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Ah, vous êtes arrivé en retard ! J'ai proposé à tous les participants au début de cette rencontre avec EDF que ceux qui étaient venus avec des questions, ils les inscrivent sur les panneaux qui sont aux quatre coins de la salle pour que l'on fasse un recensement complet et que cela nous permette de nourrir les réunions thématiques que l'on va organiser dans la suite du débat public. Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord et si vous avez des interrogations, ce dont je ne doute pas, allez-y, au tableau !

On va commencer. Je vous laisse vous asseoir. Si vous avez des remords, vous pourrez vous lever de nouveau et continuer à poser des questions pendant quelques minutes, n'hésitez pas. Je vous redis

que nous sommes, nous, membres de la Commission permanente du débat public, de l'équipe du débat public, très heureux de vous accueillir ce soir à la mairie de Loyettes. Cet accueil, je vais le réserver à Monsieur le Maire de Loyettes à qui je vais passer le micro. Monsieur GAGNE, s'il vous plaît.

**M. Jean-Pierre GAGNE, Maire de Loyettes**

Je vous remercie. Monsieur le Directeur du débat public, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission particulière du débat public, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les représentants des EPR2 et d'EDF, Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprise, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, soyez les bienvenus à Loyettes dans notre salle polyvalente Maurice Barral. Je suis très heureux de vous accueillir avec mon équipe municipale.

La CNDP a décidé d'organiser ce débat public du 28 janvier au 15 mai 2025. Les habitantes et habitants du Bugey et de son territoire proche, mais aussi l'ensemble des publics sont invités à s'informer sur le projet de construction d'une paire d'EPR2 à Bugey. Nous sommes en terre de nucléaire entre les communes de Saint-Vulbas et de Loyettes, riches d'une expérience de plusieurs décennies, Loyettes a été compte tenu de sa situation géographique la première commune dans les années 1965-1975 à accueillir des travailleurs du nucléaire avec plus de 160 caravanes, 500 personnes qui venaient sur les communes, venues en famille. Il a donc fallu les loger. Il a fallu accueillir les enfants dans les écoles. Les commerces ont prospéré comme d'ailleurs la commune. Avec l'arrivée d'EDF, le parc industriel est né d'élus visionnaires à l'époque et l'agriculture a prospéré. Donc, de nombreuses personnes autour de nous ont travaillé ou travaillent toujours chez EDF sur le site. Donc, parents, enfants, petits-enfants sont bien sûr présents soit en prestation, soit en tant qu'agents EDF. C'est une richesse pour l'emploi local direct. Nous avons aussi la chance d'avoir de nombreuses entreprises qui sont des professionnels du nucléaire, notamment à Loyettes on en est très fier. On a une société internationale, la SIGEDI qui emploie et forme depuis de nombreuses années des centaines de personnes, notamment des soudeurs très qualifiés et c'est une fierté pour nous.

La communauté de communes de la plaine de l'Ain perçoit une partie de la fiscalité de la centrale et par notre président avec sa politique de défense des communes qui nous reverse sous forme de fonds de concours ou dotation cette manne financière pour que nous puissions investir et faire travailler les entreprises locales. Ceci est la vraie distribution. C'est encore une richesse pour notre territoire. D'ailleurs, avec les arrêts de tranche et la maintenance quotidienne, ce sont aussi les départements voisins et limitrophes qui en profitent sans compter tous les emplois.

N'oublions pas que les réacteurs actuels seront en service pour 50, 60 et même 70 ans. Nous sommes dans le débat, qu'il soit riche, qu'il apporte des réponses aux questions qui seront posées pendant les débats. En tant que Maire de Loyettes, étant responsable de la sécurité, je souhaite que les débats se déroulent dans la démocratie et non comme cela se passe en ce moment à l'Assemblée nationale, je suis de la vieille école où on m'a appris le respect, la politesse et la correction et je ne tolère pas les incivilités.

Je prendrai la parole en tant que Maire pendant la réunion. Je vous remercie.

*Applaudissements*

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur le Maire. À présent, je vais passer la parole à mon collègue, David CHEVALLIER, Président du débat public.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Jean-Michel. On peut passer les diapositives suivantes. On est sur notre deuxième réunion publique dans le cadre du débat. Nous sommes la Commission nationale du débat public, une autorité administrative indépendante. Sur la diapositive suivante, vous voyez les principes mis en œuvre dans le cadre de nos débats publics et des concertations. Je n'insiste pas, je ne les présente pas plus, mais je vais peut-être préciser que nous sommes neutres par rapport au projet.

Donc, chacun des membres de la Commission a signé une charte de déontologie et assure qu'il est neutre, sans rapport avec le porteur de projet et qu'il ne porte aucune attention à avoir une opinion sur le projet. C'est important que vous le sachiez dans le cadre de l'organisation de notre débat. On porte aussi une attention à l'égalité de traitement. Denis vous présentera tout à l'heure toutes les règles mises en œuvre, que l'on tente parfois de mettre en œuvre dans le cadre du débat.

Sur cette nouvelle diapositive, vous avez la liste des membres de la Commission particulière du débat public, ce qu'on appelle l'équipe du débat, ce sont les huit membres de la Commission particulière du débat public. On est tous là ce soir. Ce sont à peu près toutes les personnes debout sauf Lucie et

Carmen qui seront assises, et puis les membres du secrétariat général, quatre personnes qui nous assistent également.

On est dans le premier mois du débat, dans une première séquence du débat qui pour nous va se terminer la semaine prochaine avec le Forum des publics qui se tient le 20 février à Vaulx-en-Velin La Soie. On a abordé sur cette première période la question de la confiance, car on a vu que c'était une question importante. Comment peut-on entrer dans un débat public en confiance avec les questions suivantes : peut-on vraiment débattre de l'opportunité du projet ? Peut-on avoir confiance dans les données qui nous sont proposées ? Donc, des questions sont venues en amont dans le cadre de la préparation et elles continuent à venir et auxquelles on répond. Une de ces questions a été celle de ce qu'on appelle le chemin législatif, comment décide-t-on d'un projet d'EPR2 ? Cette question a été posée à Bourg-en-Bresse. On vous montrera une petite infographie à cet endroit que l'on a travaillé depuis la dernière réunion.

On est aussi sur ces questions d'information du public dans ce premier temps du débat. Il y a la découverte du dossier de la maîtrise d'ouvrage, de la synthèse. C'est un temps de prise d'information, un temps pour entrer dans le débat. Ensuite, on passera à un temps de rendez-vous thématiques à partir du 6 mars, il y a une réunion sur les risques. Il y en aura d'autres sur différentes thématiques, le coût, les données socioéconomiques.

Je propose peut-être à Jean-Michel ou Denis de nous faire un retour. On a eu cet après-midi une visite du site du projet. Une cinquantaine de personnes ont visité le site. Jean-Michel, veux-tu en parler ?

#### **M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

On a passé pratiquement 2 heures sur le site à proximité de l'actuelle centrale du Bugey pour regarder, pour envisager le terrain sur lequel seraient implantés les deux EPR qui sont en projet. Ces visiteurs sont des personnes qui s'étaient inscrites à la visite puisqu'on avait ouvert librement cette visite à ceux qui étaient intéressés. Ils sont venus ici à Loyettes. On les a conduits en bus pour des raisons de sécurité et c'était plus simple pour aller sur le terrain.

Deux exposés leur ont été faits : un exposé de la part d'EDF pour leur indiquer comment allait être configuré le site, c'est-à-dire au coin des champs qui sont aujourd'hui encore des champs. Il était intéressant de visualiser là où seraient installés, si le projet va à son terme, les différents éléments de cette nouvelle centrale d'une certaine manière si on peut le dire ainsi. Une deuxième station au bord du Rhône était organisée avec trois scientifiques de l'INRAE, du CNRS et de la ZABR pour expliquer aux mêmes personnes l'environnement dans lequel ce site allait s'installer, les points de vigilance qu'il faut avoir au moment où on installe un équipement de cette ampleur sur un territoire qui est aujourd'hui encore un territoire naturel. Les questions ont été beaucoup plus nombreuses que ce soir par votre intermédiaire puisqu'on y a passé beaucoup plus de temps que ce qu'on avait prévu initialement. J'espère qu'un certain nombre des visiteurs de cet après-midi qui sont dans la salle, ils pourront le cas échéant témoigner du fait qu'ils ont eu des explications aux questions qu'ils se posaient, aux informations qui correspondaient à leurs attentes. Donc, une belle visite de site qui, j'espère, a été importante pour visualiser ce que pourra être l'environnement dans lequel vous vivez les uns et les autres aujourd'hui et l'environnement que vous connaîtrez si le projet va à son terme dans un certain nombre d'années, mais je laisse EDF parler des calendriers.

#### **M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Merci, Jean-Michel. On va passer à la diapositive suivante qui est en fait une tentative de réponse à des questions posées à Bourg-en-Bresse. Comment arrive-t-on autour de ce débat public, le fait de discuter de l'opportunité de ce projet ? Donc, avant de discuter du débat public sur le projet d'EPR2 dans le Bugey, il y a cette infographie, quelque chose que l'on a essayé de rendre simple. Vous nous direz si nous y sommes parvenus, car l'exercice n'est pas évident. Il y a eu dans les phases en amont un débat public qui s'est tenu sur le projet Penly qui avait aussi la vocation de discuter du programme nucléaire dans son ensemble, c'est-à-dire les six EPR, deux à Penly, deux à Gravelines et deux à Bugey. Dans le même temps, entre octobre 2022 et janvier 2023, une concertation a été menée par le gouvernement sur notre avenir énergétique qui posait des questions plus larges sur le mix énergétique, mais il incluait la question de la part du nucléaire.

Ces éléments devaient alimenter une loi de programmation énergie-climat, la LPEC, qui est attendue depuis l'été 2023, mais elle n'a pas avancé. Par contre, ce qui a avancé, vous le voyez sur la ligne suivante, c'est la programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle a été mise en concertation sur le mois de novembre et de décembre. Le bilan des garants est disponible depuis le 24 janvier. Ceci était dans le cadre d'une concertation plus générale. Cette PPE, programmation pluriannuelle de l'énergie, devrait être adoptée au cours du printemps. Les représentants de l'État pourront éventuellement nous préciser ces éléments.

Dans le même temps que le débat public de Penly, il y a eu un vote par le Parlement d'une loi d'accélération des procédures nucléaires qui concernent de ce fait Penly, Gravelines et Bugey. On arrive aux toutes dernières étapes où on est concerné par le projet en tant que projet de Bugey où on a toutes les autorisations. Donc, nous n'y sommes pas encore pour ce qui concerne le Bugey, mais il y a des autorisations environnementales, permis de construire, déclaration d'autorisation de construction pour une centrale nucléaire. Voilà pour le cadre très général. On pourra y revenir.

Sur la diapositive suivante, on a ce qui concerne plus particulièrement les dates du débat public du Bugey. Donc, EDF et RTE ont fait une saisine auprès de la Commission nationale du débat public. Le 5 juin 2024, la CNDP, à la suite de cette saisine, a décidé d'organiser un débat public et a nommé l'équipe que je vous ai présentée tout à l'heure. Donc, on prépare les modalités du débat depuis cette date. On a ensuite une validation par la CNDP le 13 janvier. Le débat se tient du 28 janvier au 15 mai. À la fin de ce débat, l'équipe du débat aura deux mois pour rédiger le compte rendu du débat. Ce sera l'ensemble de ce que l'on a entendu, que ce soit dans les réunions publiques, sur les plateformes internet, dans les débats mobiles, dans toutes les modalités que l'on propose. Le compte-rendu sera composé de tout cela. Le compte-rendu ne vient pas dire, il faut faire ou ne pas faire ce projet, ce n'est pas sa vocation. Le compte-rendu est transmis à la maîtrise d'ouvrage, donc à EDF et à RTE. Ils ont trois mois pour apporter une réponse qui sera rendue publique, donc dans le courant de l'automne. Voilà pour les grandes dates du débat. Ce sont des éléments sur lesquels on pourra revenir.

Pour le reste, on va entrer maintenant dans le vif du sujet pour notre soirée. J'invite juste à ce stade du débat et dans toutes les réunions à porter une attention à ce que le plus grand nombre de personnes puisse s'exprimer. On est vraiment dans un débat pour tous et toutes et aussi pour porter une attention à ce que les personnes qui s'expriment le moins dans le débat public, en général ce sont les femmes, les jeunes et les personnes qui n'ont pas d'avis puissent le faire, donc que l'on se donne collectivement cette attention à ce que les personnes que l'on entend le moins puissent être là. Je le répète, les personnes qui doutent sont les bienvenues à nous faire part de vos doutes, nous dire pourquoi vous doutez, pourquoi vous hésitez et de quoi vous auriez besoin pour avoir une contribution. Je laisse la parole à Denis.

#### **M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vais rejoindre le pupitre central. Un petit point de forme avant de lancer la réunion proprement dite, un rappel des règles du débat. Ce sont des principes de base, de bon fonctionnement d'une réunion, écoute et respect mutuel, temps de parole égalitaire. Cela veut dire aussi que l'on vous demande de limiter votre intervention à deux minutes. Si vous pouvez faire moins, c'est encore mieux, sinon se limiter à deux minutes. Si vous voulez vous exprimer sur un sujet, exprimer une opinion, un avis, vous pouvez tout à fait le faire sur le site du débat et nous le prendrons en compte. Si vous souhaitez le partager ici, faites-le en deux minutes. Il faut que la prise de parole soit organisée, vous levez la main, vous demandez le micro et on vous le donne. On se focalise sur le sujet, évidemment, on pose des questions en relation avec le sujet, et aujourd'hui, c'est la présentation du projet par EDF.

Sur les règles d'expression, il y a des tours d'expression dans la salle, il y a aussi sur le chat sur YouTube, des questions sont posées et nous y irons régulièrement questionner Lucie qui est à la manœuvre pour nous retranscrire les questions du chat. On n'interrompt pas quelqu'un quand il est en train de s'exprimer, évidemment, pas d'attaques personnelles. Essayez de rester respectueux dans votre langage et présentez-vous avant de poser votre question. Vous n'êtes pas obligé de décliner votre identité, mais au moins votre qualité, habitant de Loyettes ou de Saint-Vulbas, ou tout autre.

On peut donc attaquer le programme de la soirée. Voici, le déroulé de la soirée avec deux séquences. La première séquence, c'est la présentation du projet selon trois thématiques, EDF nous les présentera successivement. Ce seront des séquences de 20 minutes chacune. Nous avons demandé à EDF d'avoir une présentation très courte pour ensuite laisser du temps aux questions-réponses et aux échanges sur la même thématique. On a aussi voulu éviter d'avoir une présentation d'EDF sur l'ensemble des sujets et ensuite un long temps de questions-réponses pour donner un peu de dynamique dans cette réunion.

Après cette première séquence d'échanges avec EDF, nous donnerons la parole à deux associations que nous avons voulu choisir avec deux positions contrastées sur le projet, une plutôt en faveur du projet, l'autre plutôt opposée au projet.

Enfin, deuxième séquence, après la séquence EDF, on reviendra sur les questions et les contributions, celles que vous avez mises sur les quatre tableaux, une synthèse aussi des questions exprimées sur le chat. Nous demanderons à EDF un premier accusé de réception sur ces questions. Je vois tout de même de nombreux post-its, on n'aura pas le temps ce soir de donner une réponse à toutes ces questions. Toutes les questions ont leur réponse. On va surtout demander à EDF la façon dont il reçoit ces questions, les enseignements il en tire en matière de préoccupations du public.

On va lancer le motion design et puis EDF interviendra. J'ai compris qu'il y avait plusieurs intervenants pour EDF, nous vous demandons à chaque fois de bien vouloir vous présenter et expliquer votre rôle d'ans la structure et dans le fonctionnement du projet, c'est évident, mais je le rappelle.

On lance tout d'abord le motion design, c'est-à-dire le film de présentation du projet qu'EDF a réalisé.

*Projection du film réalisé par EDF*

On revient sur le support de présentation et donc la première question que nous avons posée à EDF, puisque cette réunion est consacrée au projet et qu'elle se déroule ici à Loyettes à proximité immédiate, pourquoi ce projet ici à Loyettes ? Je passe la parole pour EDF à Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Merci beaucoup.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je ne vous ai pas présenté. Excusez-moi, mon micro était éteint. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD est le directeur de ce projet sur Loyettes. Il sera accompagné dans les présentations de son directeur des trois projets si j'ai bien compris, mais il n'interviendra qu'en deuxième séquence.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Merci, Monsieur THORNARY. Donc, Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, Directeur du débat public pour EDF. Je serai effectivement accompagné par Gabriel OBLIN qui viendra vous apporter des précisions sur le chantier en tant que tel. Gabriel est Directeur du projet EPR2 pour les trois paires et bien sûr RTE, le co-maître d'ouvrage qui viendra apporter des précisions.

Pourquoi ce projet ici à Loyettes ? Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles ce projet a été localisé ici et maintenant, une des raisons a fait un peu l'actualité ces derniers jours, c'est aussi parce qu'il y a des gens sur ce territoire qui ont appelé de leurs vœux ce projet, et c'est quelque chose d'extrêmement important pour nous que de pouvoir s'appuyer sur des acteurs qui sont évidemment porteurs et intéressés par ce projet.

La deuxième raison pour laquelle on vient ici, c'est évidemment une localisation géographique stratégique sur le réseau RTE. François CHAUMONT, Délégué régional, viendra en dire un mot. C'est un environnement industriel riche. Monsieur le Maire, vous avez fait référence au PIPA, et je remercie Monsieur Jean-Louis GUYADER, Président de la CCPR et Président du PIPA, d'être présent aujourd'hui. Le PIPA représente un environnement industriel intéressant pour un projet tel que le nôtre. Il y a une situation, on l'a vue dans le motion design, en bord de rivière qui est intéressante, car cela nous permet de bénéficier d'une source froide dont nous avons besoin. Ce fleuve, le Rhône, est un fleuve dont on sait que l'on doit prendre soin, dont on se préoccupe et j'aurai l'occasion d'y revenir dans ma présentation, mais en tout cas c'est une situation favorable pour nous.

Ce projet est le troisième après Penly en Normandie et Gravelines dans le Nord, le troisième qui vient s'installer à proximité de la centrale de Bugey qui ce soir est représentée par Elvire CHARRE que je remercie de sa présence. La centrale de Bugey, c'est 50 ans d'exploitation nucléaire ici avec un réacteur en déconstruction Bugey 1, quatre réacteurs en exploitation, un centre de formation dans lequel quasiment tous les ingénieurs qui travaillent aujourd'hui sur le parc sont passés. Quand on dit que l'on vient à Bugey, tout le monde connaît Bugey, car on y est passé en formation. C'est aussi un lieu où il y a la FARN (Force d'action rapide du nucléaire), il y a énormément d'activités à Bugey. On se situe sur un foncier sur la carte en bleu en continuité du jaune qui est la centrale existante et le foncier EPR2 sur lequel notre projet pourrait se réaliser. C'est cette partie bleue au sud de Bugey sur une superficie de 220 hectares, j'y reviendrai tout à l'heure sur la raison pour laquelle on envisage un foncier de cette nature, et au sud du département de l'Ain et à proximité immédiate de l'Isère. Je remercie Monsieur le Maire de Saint-Romain qui est présent ce soir.

Ce projet a un enjeu majeur pour nous, il contribue à répondre aux enjeux de la politique énergétique française, aux objectifs de la France. Ces objectifs tiennent à cœur pour un certain nombre d'entre vous. Ces objectifs sont bien sûr de contribuer à produire l'énergie de demain, c'est l'électricité, c'est l'énergie de demain, une énergie décarbonée, une énergie qui nous permettra de réduire nos consommations d'hydrocarbures. C'est aussi un moyen de contribuer à la réindustrialisation de la France. C'est aussi un moyen de contribuer à la souveraineté énergétique. C'est en cela que ce projet est très important.

Monsieur CHEVALLIER, vous l'avez rappelé en ouverture, on est dans un débat public et un des enjeux est de poser la question de l'opportunité. La Commission dans la phase de préparation nous a demandé de réfléchir si on ne faisait pas le projet, que pourrait-on faire ? C'est le jeu du débat public, on pose la question de l'opportunité, mais on a posé l'opportunité du programme, vous vous souvenez dans le

débat de Penly, la question du programme a été posée. En juin 2023, EDF a dit, il faut faire un programme EPR2. Aujourd'hui, la question est de savoir, est-ce que l'on fait un projet EPR2 à Bugey ?

La question que l'on se pose, est-ce que cela ne vaudrait pas la peine de faire autre chose qu'un EPR2, une autre technologie ? Est-ce que cela ne vaudrait pas la peine de le faire sur un autre site que Bugey ? Finalement, d'autres sites sont pertinents pour accueillir des EPR2. Cela ne vaudrait-il pas la peine de faire un réacteur plutôt que deux ? Ne serait-il pas préférable d'en faire trois ou quatre plutôt que deux ?

Ce sont toutes les questions que nous nous sommes posées dans la préparation de ce débat. Je ne vais pas forcément entrer dans le détail aujourd'hui, mais sachez que dans le dossier du maître d'ouvrage vous trouverez des éléments de réponse. La meilleure réponse qui existe aujourd'hui pour le programme que nous avons est bien de construire une paire d'EPR2.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vais peut-être maintenant passer la parole à Gilles.

#### **M. Gilles OBRECHT, Chef de projet, RTE**

Bonsoir, Gilles OBRECHT, Chef de projet chez RTE. Je vais vous présenter rapidement le raccordement de l'EPR2 au réseau de transport d'électricité. Sur la carte, vous voyez les zones en jaune, c'est le CNPE existant et le bleu représente le futur EPR2. Au milieu, vous avez une petite zone verte, c'est le poste existant, le poste de Saint-Vulbas, propriété de RTE. C'est bien sur ce poste que sera raccordé l'EPR2. L'avantage est que le poste existe, il n'est donc pas nécessaire de construire un nouveau poste et l'espace disponible aujourd'hui dans ce poste permet de prévoir les futures installations. Donc, il n'est pas nécessaire d'agrandir ce poste non plus. On va donc partir de ce poste.

L'autre avantage, les sites sont mitoyens, le bleu touche le vert, donc le raccordement sera très simple. On aura à construire deux lignes à 400 000 volts en aérien. Elles partiront du site vert et elles iront directement de l'autre côté sur le site bleu, le site de l'EPR2. Avec ces deux lignes qui seront très courtes en 400 000 volts, on aura ainsi raccordé la production des deux réacteurs nucléaires.

Ensuite, il y aura aussi pour les besoins du fonctionnement des réacteurs la construction de deux lignes à 400 000 volts en technique souterraine pour l'alimentation des auxiliaires de l'EPR2, mais là aussi c'est très simple du fait de la mitoyenneté des installations et de l'existence du poste de RTE. Donc, avec ces quatre lignes à 400 000 volts, on a fini le raccordement de l'EPR2. Il sera mis en service à l'horizon 2040. Ceci concerne la partie fonctionnement du futur EPR2, mais avant cela il y a le chantier. Pour ce faire, nous allons réaliser et construire deux lignes à 63 000 volts, également en technique souterraine. Ces deux lignes à 63 000 volts vont pouvoir alimenter en énergie électrique le poste d'EDF qui servira à la réalisation du chantier. Pour nous, ces deux lignes à 63 000 volts en technique souterraine seront les premières qui seront construites puisqu'elles devront être mises en service mi-2028. Voilà donc pour RTE en quoi consiste le raccordement de l'EPR2.

#### **M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

On passe aux questions de la salle. Pour orienter un peu les questions de la salle afin que cela ne parte pas tous azimuts, j'ai oublié de vous préciser les deux autres parties qui vont être abordées dans la suite des présentations d'EDF.

La deuxième partie sera le chantier de l'EPR2, une présentation détaillée du chantier. Si vous avez des questions sur cette partie, vous allez attendre la deuxième présentation.

La troisième partie portera sur l'insertion du projet sur le territoire, quels sont les impacts ? Donc, tous les sujets sur les impacts seront dans la troisième partie. Maintenant, place à la salle pour les questions sur le premier volet. Pourquoi ce chantier ici à Loyettes, l'opportunité et le cas échéant, les alternatives ?

#### **M. Joël GUERRY, sortir du nucléaire, Bugey, élu ambarrois et communauté de communes**

Bonjour, Joël GUERRY, sortir du nucléaire Bugey, élu ambarrois et communauté de communes. J'ai une question. Vous avez parlé de décarboner. J'ai tout de même un petit souci avec ce projet par rapport au décarboné. Effectivement, d'une part dans votre dossier, vous présentez un bilan carbone du parc existant. Actuellement, il n'y a aucune étude d'analyse de cycle de vie pour les EPR, que ce soit celui de Flamanville ou les futurs EPR2, ce qui n'est pas normal. Dans ce cas, il ne faut pas raisonner en moyenne, car en fait on a des chantiers qui vont durer dix à quinze ans et ces chantiers vont être très émetteurs de gaz carbonique, de gaz à effet de serre. En fait, cela va à l'encontre de ce que demande le GIEC, c'est-à-dire de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre pendant les dix prochaines années. Donc, je pense que ce projet n'est pas favorable pour le climat. Il est défavorable pour le climat.

#### **M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous avons une deuxième question ici.

### **M. René MARCAND, Habitant de Lyon**

Monsieur René MARCAND, habitant de Lyon. Ma préoccupation porte plutôt sur le Rhône. Nous sommes très concernés par ce qui peut se passer en amont de la Ville de Lyon. Pour moi, l'implantation des EPR2 à côté du Bugey sur le principe, cela paraît assez logique. Cela peut être intéressant, mais dans la présentation qui en est faite on ne voit pas bien comment s'articulent vraiment les EPR2 par rapport au fonctionnement de la centrale actuelle. On implante deux réacteurs nouveaux sur un site qui en a déjà quatre qui sont moins puissants, mais il y en a quatre. On a appris au cours de la visite cet après-midi que ces quatre réacteurs consommaient 100 m<sup>3</sup> par seconde de l'eau du Rhône, les nouveaux EPR, 10 m<sup>3</sup>, cela paraît très raisonnable, mais on a un problème majeur sur la centrale actuelle. On ne voit pas bien comment on peut à l'occasion de la création d'un nouveau site ou de l'extension du site réduire l'impact de la centrale actuelle sur le Rhône. On a deux réacteurs en circuit ouvert. Est-ce qu'ils doivent continuer à fonctionner ? Est-ce que l'on peut mettre des tours de réfrigération à des coûts raisonnables ? C'est la question qui est posée. Est-ce que l'on peut à l'occasion de l'implantation des EPR2 réduire la consommation de l'eau du Rhône et réduire la montée en température que l'on traîne depuis quarante ans ?

### **M. Alexis QUENTIN, CFE-CGC**

Bonjour, Alexis QUENTIN, pour la CFE-CGC. La réunion d'aujourd'hui porte sur le projet en lui-même. On a beaucoup de questions, mais sur d'autres sujets qui seront posés lors des questions thématiques et aussi lors du forum des acteurs qui aura lieu la semaine prochaine à Vaulx-en-Velin. En introduction, je voudrais déjà dire le soutien que l'on apporte au programme MNF et remettre une couche sur le fait, il y a trois ans maintenant, Emmanuel MACRON prononçait un discours à Belfort lançant le programme, mais les paroles s'envolent et les écrits restent. Aujourd'hui, on n'a toujours aucun écrit, aucune commande, aucune loi, cela a été dit juste avant concernant la programmation énergétique. Mes excuses au maître d'œuvre, ce n'est pas vous que cela concerne, mais j'ai envie d'en remettre une petite couche pour que les représentants de l'État puissent nous en parler.

Maintenant, concernant le projet en lui-même, on apprécie toutes les données qui ont pu être données dans le dossier du maître d'ouvrage. On cite par exemple toutes les données d'études géologiques qui montrent que la plateforme qui serait faite pour les tranches mettrait le site hors d'eau s'il y avait une rupture du barrage de Vouglans. Donc, c'est bien d'avoir ces éléments dans le DMO et c'est bien aussi de le dire quand les choses vont bien. On a une question concernant le refroidissement. Dans le DMO, deux possibilités sont ouvertes, une avec une tour aéroréfrigérante par tranche et une avec deux tours aéroréfrigérantes par tranche. Est-ce que l'on peut avoir les différences entre les deux, les différences d'impact en termes de coût, en termes de matériaux, en termes de planning pour que l'on puisse aussi avoir le plus d'informations possible et donner un avis éclairé pour que la CPDP dans son rapport et le porteur du projet puissent se poser sur un système ou sur un autre ? Il y a d'autres questions que j'ai pu poser sur le tableau, mais elles concernent plus la deuxième ou la troisième partie. Je ne veux pas monopoliser la parole. Je pense que le maître d'œuvre pourra y répondre par écrit lors d'autres événements. Merci.

### **M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

La première question portait sur l'analyse du cycle de vie. Elle est décrite dans le dossier du maître d'ouvrage. Vous avez une annexe qui permet d'entrer dans le détail sur le sujet. Effectivement, on apprécie le projet dans sa globalité, cela paraît évident. Vous avez un détail justement dans cette annexe où il vous est précisé que l'on considère que le chantier pèse pour 16 % de l'impact CO<sub>2</sub> de l'ensemble de la production. Donc, vous avez tout de même des éléments d'information dans le dossier.

Pour ce qui concerne votre préoccupation, Monsieur, sur le Rhône. Je vais juste faire une correction et peut-être passer la parole à Elvire CHARRE, Directrice de la centrale. Vous avez évoqué 100 m<sup>3</sup> de consommation, non, ce n'est pas consommé, c'est de l'eau qui est utilisée, mais elle est immédiatement restituée au fleuve. Elvire ?

### **Mme Elvire CHARRE, Directrice de la centrale nucléaire du Bugey**

Bonjour. Elvire CHARRE, Directrice de la centrale nucléaire du Bugey. On a la chance d'avoir à la centrale du Bugey une conception hybride. Nous avons quatre réacteurs. Deux réacteurs sont refroidis pour la salle des machines directement par le Rhône et deux réacteurs qui bénéficient de tours aéroréfrigérantes, donc vous voyez quatre tours, mais elles sont destinées à deux réacteurs. Pourquoi est-ce une chance d'avoir cette conception ? Cela permet de limiter à la fois l'échauffement généré par la centrale, mais aussi sa consommation d'eau. Nos circuits bien sûr doivent être remplis d'eau. Donc, on utilise de l'eau. Pour autant, on est faiblement consommateur. Oui, on utilise de l'eau, mais on la restitue immédiatement pour une très grande partie et elle peut être réutilisée. Pour la centrale du Bugey, c'est 98 % de l'eau pompée qui va être restituée instantanément après être passée à travers nos circuits et elle pourrait être utilisable tout de suite.

Tout le monde le sait, il n'y a pas un trou dans le Rhône en amont et en aval de la centrale. On prend l'eau, cela traverse ce qu'on appelle le condenseur dans la partie non nucléaire des installations en salle des machines et cela retourne directement dans le Rhône. On est utilisateur d'eau, oui. On est un petit peu consommateur. La seule consommation que l'on a est celle qui s'échappe par les tours aéroréfrigérantes, c'est de la vapeur d'eau. C'est cela que l'on va consommer. Donc, c'est très peu. C'est de l'ordre de 2 m3 par seconde pour la production de deux réacteurs nucléaires de 900 MW. C'est la consommation que l'on génère et notre activité est cadrée par ce qu'on appelle un arrêté de rejet. C'est une réglementation que l'on respecte à tout moment qui nous donne les limites en termes de température à respecter, donc entre l'amont et l'aval de la centrale et à l'aval de la centrale, on doit respecter à la fois des limites en termes d'échauffement et de température maximale, on y veille au quotidien.

Nos équipes sont mobilisées, elles sont professionnelles pour respecter ces limites qui sont validées par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection. Donc, il faut retenir que nous sommes utilisateurs d'eau, oui. On est faiblement consommateur. Notre activité est cadrée par la réglementation. On est très volontaire pour optimiser encore ces consommations. On a la chance à Bugey d'avoir un banc expérimental qui permet de tester les dispositifs qui sont présents dans les tours aéroréfrigérantes. C'est ce qu'on appelle les packings. Ce sont des espèces de systèmes alvéolaires. L'objectif est de récupérer les gouttelettes qui s'échappent de ces tours aéroréfrigérantes. Encore une fois, on maîtrise notre consommation, mais on veut qu'elle soit encore plus faible. Donc, on est toujours en train de se challenger sur cette thématique de l'eau qui est bien sûr, on le comprend, absolument essentielle.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous prenons une troisième question.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Juste pour rebondir, dire que la logique qui s'applique aujourd'hui à la centrale existante de Bugey sera également celle qui s'appliquera demain pour les projets EPR2 si on va au bout de ce projet, si la décision est prise. Monsieur, vous avez posé une question sur les tours. Il se trouve que c'est un peu la troisième partie que je voulais aborder. Donc, si cela ne vous pose pas de problème, je garde ces informations et je détaillerai ces éléments en troisième partie.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

On se tourne maintenant vers le chat. Est-ce que sur ce premier volet des questions ont été posées au porteur de projet ?

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Bonsoir. On a une question. Pourquoi sur ce site plutôt que sur celui de Creys-Malville ? Merci.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Très bonne question.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que la salle a d'autres questions et avoir ainsi une volée de trois questions, c'est toujours bien ?

**M. Rémi GAUTHIER, A3CFAL**

Bonjour. Rémi GAUTHIER, A3CFAL. C'est un projet ferroviaire qui devait passer ici, mais je ne vais pas parler de cela. Pourquoi suis-je là ? Dans ces gros projets, il est effectivement très important d'avoir les informations en amont et de comprendre toute la technicité, toutes les contraintes figurant dans ces projets. Dans celui-ci, il y en a une qui n'est tout de même pas banale, c'est effectivement le fait que cela ne consomme pas de l'eau comme a dit Madame, il entre beaucoup d'eau et il ressort beaucoup d'eau, mais on s'autorise jusqu'à un degré d'élévation de la température. C'est ce qui nous a été dit à Bourg. Je prends ce que l'on me donne. Le GIEC et l'Accord de Paris disent que l'on doit réduire notre empreinte carbone, très bien. Donc, les plus gros pollueurs que sont les cimentiers et les aciéries vont être contraints de dépenser plusieurs pour cent de l'énergie qu'ils consomment pour capter le carbone dans leurs fumées, le transformer en liquide, stocker cela dans des bidules et ça va leur coûter plusieurs pour cent d'énergie qu'ils vont acheter et qui ne servira pas à produire de l'acier ou du ciment. Ce sont les contraintes sur la façon de faire disparaître le carbone pour répondre au sujet. Même s'il est évident que les centrales EPR ne produisent pas de fumée, donc on n'a pas de carbone à choper. Elles vont évacuer de grosses quantités d'énergie vers les tours aéroréfrigérantes, mais aussi en s'autorisant à capter puis à rendre au Rhône de grosses quantités d'eau, mais dont la température est autorisée jusqu'à un degré, ce que je disais tout à l'heure. Ma question est la suivante, il y a trois grappes d'EPR, deux sont en bord de mer. Celle-ci est particulière, ce projet est particulier, car il est au bord du Rhône, donc avec cette problématique d'augmenter la température. De la même façon que les aciéristes et les

cimentiers ont une contrainte qui va les obliger à dépenser de l'énergie pour réduire leur impact. Pourquoi les EPR2 s'autorisent-ils à augmenter la température de l'eau de 1 degré ? C'est tout bête. Les pompes à chaleur, on prend l'eau qui sort, on enlève un degré, l'énergie ne monte pas dans les pompes à chaleur, l'électricité est juste à côté.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci de votre question. Une autre question de la salle.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Non, Jean-Michel, on est trop avancé dans le timing.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

On va donner la parole à EDF.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

On va répondre à cette question et puis on abordera la deuxième partie.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

La question sur Creys-Malville, pourquoi Bugey plutôt que Creys-Malville ? J'ai énoncé un certain nombre de critères intéressants pour accueillir un projet sur un territoire. Un des critères, je l'ai dit en introduction, a ici été important, le fait que certains d'entre vous, certains acteurs ont appelé de leurs vœux un projet EPR2 ici à Loyettes. C'est ce qui nous aide également à nous positionner, mais tous les sites nucléaires sur lesquels aujourd'hui nous avons des centrales en exploitation, pourraient potentiellement un jour accueillir un réacteur.

Sur votre question, Monsieur, sur la chaleur. Je vais passer la parole à Gabriel OBLIN qui va pouvoir apporter un élément complémentaire de réponse.

**M. Gabriel OBLIN, Directeur du projet EPR2**

Bonsoir. Gabriel OBLIN. Je suis le Directeur du projet EPR2 pour les trois paires de réacteurs que nous projetons de construire. Concernant l'élévation du Rhône et la question des rejets. D'abord, je crois qu'une séance presque dédiée à ce sujet sur les impacts environnementaux est prévue un peu plus tard dans le débat, on va donc largement y revenir. À ce stade, on est en phase de développement du projet. On va d'abord vous écouter et typiquement, les options de conception sont encore ouvertes, notamment pour répondre à ce sujet. Aujourd'hui, nous avons effectivement prévu d'installer des tours aéroréfrigérantes qui permettent d'évacuer la plus grande part de la chaleur sous forme d'évaporation, et donc le refroidissement des réacteurs est d'abord réalisé par évaporation. Il y a besoin de déconcentrer un petit peu ces tours aéroréfrigérantes, et effectivement on remet un petit peu d'eau dans le Rhône qui peut avoir été échauffée et c'est cette partie sur laquelle on a différentes dispositions. Aujourd'hui, on vise de se limiter en dessous de 1 degré en période d'été en particulier, mais on a différentes dispositions à l'étude pour limiter cet impact.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. On va passer à la deuxième partie des présentations d'EDF. Que représente le chantier de l'EPR2 ?

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Merci. Pour la réunion ici à Loyettes, un des sujets qui nous a semblé intéressants de porter à votre connaissance, finalement, à quoi va ressembler ce chantier, car si on prend la décision de continuer ce projet, il y aura beaucoup d'activités ici sur la commune de Loyettes. Ce sont donc des éléments un peu d'information que nous voulons vous apporter. Un petit repère de temps à nouveau même si vous l'avez entendu dans le cadre du motion design du début, on est dans cette phase verte, que l'on appelle la phase d'étude. On est dans la phase de débat public, puis on ira demander les autorisations administratives qui nous permettront de commencer réellement les travaux. Aujourd'hui, si on va jusqu'au bout, notre objectif serait de commencer les travaux à l'horizon de l'été 2027 et on va entrer dans cette phase, toute la ligne orange qui est cette phase de travaux préliminaires et préparatoires d'aménagements de la plateforme sur laquelle je vais un peu insister et vous raconter l'idée, les projections de ce que l'on envisage de faire si on va au bout. À partir de 2033-2035, on partira dans la construction à proprement parler des bâtiments industriels, de l'usine, la salle des machines qui permettra de fabriquer l'électricité ou les bâtiments qui abriteront les réacteurs nucléaires. Donc, ce serait à partir de 2033 pour une mise en service à partir de 2040, j'y reviendrai.

Que va-t-on faire sur cette première partie d'aménagements et de travaux préparatoires ? Si on obtient les autorisations et si on va au bout de cette démarche d'étude dans laquelle on est aujourd'hui, on va

commencer par installer une base-vie, commencer à faire venir des gens qui vont s'installer sur ce chantier, installer un parking, installer des bureaux, des parkings provisoires, des postes d'alimentation. Gilles OBRECHT de RTE l'a évoqué. La première fonction des gens qui vont arriver sera d'effectuer des travaux sur cette parcelle de 220 hectares. Ils vont d'abord collecter et entreposer quelque part toute la terre végétale qui est sur cette surface de 220 hectares. Quand cette terre végétale aura été entreposée, on va également collecter les alluvions qui sont en dessous pour également les entreposer. Pourquoi fait-on tout cela ? Je vous ai sorti une image de nos logiciels que l'on utilise pour se projeter, c'est de la 3D. Certaines nous permettent de faire même de la 4D. Au centre de l'image, une partie un peu grise et au centre il y a une petite bosse. C'est une montagne sous le niveau du sol que l'on appelle un dôme de molasse. Cette partie est très solide. C'est sur cette partie que l'on va construire nos bâtiments, mais autour de ce dôme de molasse il y a de l'argile et l'argile n'est pas idéale pour construire des bâtiments. Donc, on va retirer l'argile autour du dôme, on va l'entreposer. Vous voyez cette partie marron foncé à droite, l'argile sera entreposée là. À la place de cette argile on mettra les alluvions que l'on aura enlevées auparavant, ce sont les parties en marron clair que l'on va remettre au niveau du dôme de molasse et faire une plateforme. C'est sur ce sol solide que l'on construira nos bâtiments.

Pourquoi est-ce que je vous raconte tout cela ? Tout cela, vous le voyez, on le fait à l'intérieur de cette parcelle de 220 hectares. On a la préoccupation de faire en sorte de mettre un minimum de camions sur les routes. Donc, tous les mouvements de terrain se font à l'intérieur de cette parcelle. C'est une des préoccupations très importantes que nous avons dans la conception de notre chantier. Si on va au bout, vous verrez la façon dont ces tas se feront sur le foncier, mais pour autant notre objectif est d'éviter d'évacuer la matière ou de faire venir de la matière pour renforcer les sols. C'était un point vraiment important sur lequel je voulais insister.

On va ensuite passer dans la phase de construction à proprement parler et je vais repasser la parole à Gabriel OBLIN.

#### **M. Gabriel OBLIN, Directeur du projet EPR2**

Quand on aura fait les travaux préparatoires, on va attaquer le vif du sujet, donc la construction des ouvrages industriels. Cette phase se découpe en trois périodes. Il y a d'abord une phase de génie civil, puis une phase de montage des circuits, on travaille dans les salles, les montages électromécaniques et ensuite une phase d'essais pour démarrer l'installation. Le génie civil commence par un jalon un peu symbolique que vous avez vu tout à l'heure dans le film, c'est ce qu'on appelle le premier béton nucléaire. On coule le radié du premier bâtiment réacteur. Aujourd'hui, ce jalon est visé dans la période 2033-2035. Les ouvrages que l'on vise de construire, ce sont des EPR2. Pourquoi le 2 ? L'EPR2 est une version optimisée des réacteurs qui sont actuellement en exploitation, ces EPR que l'on a mis en exploitation en Chine, en Finlande ou plus récemment en France et que l'on construit actuellement en Angleterre. C'est à la fois un réacteur dans lequel on va capitaliser sur ce qui fait la force de l'EPR, la partie sûreté. C'est vraiment aujourd'hui des réacteurs qui font référence. Ce sont des réacteurs de génération 3, mais on a cherché à les rendre plus faciles à construire. C'est sur cela que l'on a concentré notre effort. Ce sont des réacteurs dans lesquels on a industrialisé l'installation. On a beaucoup standardisé les équipements et puis on a simplifié les structures. Les structures de génie civil sont plus simples. Il y a plus de préfabriations. On fait plus de soudures en atelier avant d'arriver sur le chantier, etc.

Les îlots nucléaires que nous visons de construire si le projet se fait sont exactement ceux qui auraient été ou auront été construits avant à Penly ou à Gravelines. On est vraiment sur cette partie sur quelque chose d'extrêmement standard, ce sont les mêmes plans. Ce sont les mêmes équipements. Ce sont les mêmes méthodes de construction. Donc, on est vraiment sur ce site avec une logique de réplique extrêmement forte. Évidemment, la partie en bord de fleuve, la partie liée à la source froide est évidemment adaptée au site de Bugey.

Le planning pour donner quelques images, on commence par une phase de 2-3 ans de génie civil. Ce génie civil représente un million de mètres cubes de béton à couler. Vous voyez les deux phases de génie civil, 200 000 tonnes de ferraillasses à poser. Cela représente 30 tours Eiffel qu'il faudra apporter en fer. Ce sont aussi des opérations de préfabrication lourdes avec des colis de plus de mille tonnes que l'on porte avec des grues lourdes. On les assemble à côté du chantier et on va les apporter avec ces grues lourdes sur le chantier directement. On a ensuite une phase de montage des circuits, 2-3 ans de montage. Il y a 300 km de tuyaux à installer. On va faire appel à d'autres compétences. On verrait arriver sur le chantier des électriciens, des tuyauteurs, des soudeurs qui vont venir monter les circuits dans les salles qui auront été construites auparavant.

On basculera ensuite dans la troisième phase, celle des essais de démarrage. Donc, on va mettre en service les réacteurs.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Merci, Gabriel. Effectivement, dans la dernière phase il faut obtenir les dernières autorisations de la part de l'Autorité de sûreté nucléaire, c'est-à-dire l'autorisation de chargement de combustibles, puis de démarrage. C'est là où on entre finalement dans la phase d'exploitation avec toutes les questions qui se posent autour de ces sujets, des questions autour des risques, vous l'avez évoqué tout à l'heure, Monsieur CUVILLIER, les risques d'exploitation, mais également les risques liés à l'environnement. Sur toutes ces questions, la Commission a prévu que l'on puisse les aborder le 6 mars, puis le 8 avril dans le cadre de réunions publiques dédiées et sur lesquelles nous pourrions entrer dans le détail sur tous les risques liés à l'exploitation. Aujourd'hui, ce qui nous paraissait important était de vous parler du chantier.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Juste un point de méthode. Jusqu'à présent, on n'a eu des questions que d'hommes. Je regarde dans la salle, il y a aussi des femmes. Si vous en êtes d'accord et même si vous n'êtes pas d'accord, la première question sera réservée à une femme. Est-ce qu'il y en a une qui se lance ? Madame ?

**Mme Christine DÉSERAUD, sortir du nucléaire Bugey**

Christine DÉSERAUD, sortir du nucléaire Bugey. Tout à l'heure, il y a eu une visite de site, mais il y aura trois visites de la centrale actuelle guidée par EDF. Cela montre un réel déséquilibre des forces. Ce débat ne peut pas continuer ainsi. Dans le DMO, on ne parle presque pas des déchets que vont engendrer ces réacteurs alors qu'ils s'accumulent partout en France et ailleurs dans le monde. D'après la loi ZAN, zéro artificialisation nette, construire sur ces terres serait impossible sauf pour EDF, encore une exception française. Pour réduire le dérèglement climatique, on doit réduire les surfaces bétonnées, mais ici ce sont un million de mètres cubes de béton, vous venez de le dire, qui vont être coulés juste pour les réacteurs. Il faut aussi ajouter tous les bâtiments annexes, le bétonnage ou le goudronnage des voies de desserte autour et à l'intérieur du site, la liaison avec l'autoroute, etc. Donc, cela fait vraiment énormément de béton, plus les tours de refroidissement.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Quelle est votre question, Madame ?

**Mme Christine DÉSERAUD, sortir du nucléaire Bugey**

J'y arrive. Deux tours de 200 m de haut vont se dresser ici. Elles seront plus hautes que le plateau de L'Arina juste de l'autre côté du Rhône. Donc, on nous ment sur la soi-disant souveraineté énergétique de la France puisque l'uranium vient de l'étranger. On sait que les centrales sont un prétexte pour faire du nucléaire militaire. On ne dit rien sur les risques d'accident ni sur l'étendue de leurs retombées. On nous dit que l'on va faire attention à la ressource en eau et même tout à l'heure on a parlé du débit, mais il y a tout de même la pollution de l'eau.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Madame, votre question, s'il vous plaît ? On ne fait pas des pétitions, on pose des questions.

**Mme Christine DÉSERAUD, sortir du nucléaire Bugey**

Parlez-nous des risques. Pourquoi ne nous parle-t-on pas des risques d'accident dans le dossier du maître d'ouvrage ? Je vais donner une réponse à la question de tout à l'heure, pourquoi faire les EPR ici ? Il y a déjà des réacteurs. Donc, la population est déjà acquise à la cause. On n'essaye pas d'en faire ailleurs, car ailleurs personne n'en veut. Donc, que l'on nous parle des risques, s'il vous plaît.

*Applaudissements*

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Est-ce qu'il y a d'autres questions de la salle ?

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Est-ce que cela donne envie à une deuxième femme d'intervenir ? On viendra ensuite à votre question, Monsieur. Aucune dame ne souhaite intervenir, Madame ? Et Monsieur, je vous promets que l'on revient vers vous.

**Mme Thérèse SIBERT, Habitante et Élu(e) de Loyettes**

Bonjour, Thérèse SIBERT, habitante de Loyettes et également élue. J'ai juste une question par rapport au transport du fer. J'ai entendu le nombre de tours Eiffel multiplié par x, comptez-vous les faire transporter par la route ou par le rail, de quelle façon, avec un autre point ? Merci de votre réponse.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur, quelle est votre question ?

**M. Patrice FONTENAT, Président de la CCI de l'Ain**

Bonjour, Patrice FONTENAT, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Ain et chef d'entreprise. Je voulais dire que depuis très longtemps nous travaillons en étroite collaboration avec EDF et avec CNPE Bugey pour le développement de notre territoire et de nos entreprises environnantes. Donc, depuis le début de ce projet, nous portons la candidature du territoire pour l'implantation de cette paire d'EPR ici à Loyettes et nous en sommes très heureux. Cela va participer au développement de nos entreprises que nous aidons régulièrement en essayant de les amener à une formation et en essayant de les amener au niveau requis pour qu'elles puissent répondre aux appels d'offres d'EDF et j'en viens tout naturellement à ma question. Puisque nous sommes sur le problème du chantier, comment envisagez-vous de faire participer les entreprises locales, tout le tissu industriel local qui sont souvent plutôt des PME ? On sait très bien que ce sont les majors qui vont traiter l'essentiel du dossier, mais vous avez peut-être réfléchi à une répartition des travaux qui pourraient être dévolus à des entreprises plus petites, soit en cotraitance, peut-être pas trop en sous-traitance, car on sait que les majors pourraient bien étriller les petites entreprises, en tout cas on le vit assez fréquemment. Donc, on attire votre attention à ce sujet ou peut-être éventuellement un pourcentage qui pourrait être dévolu aux entreprises et aux PME de notre territoire, le ruissellement, c'est important. Merci.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

On a trois questions. Donc, on laisse Monsieur THOMÉ-JASSAUD répondre.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur la première partie, beaucoup de remarques que vous avez faites, Madame, sur différents sujets, je laisserai peut-être la Commission répondre sur la question de la visite du site, juste vous dire que sur la loi ZAN, un dispositif existe pour tous les projets d'intérêt national dans lequel le projet de Bugey a été versé, mais il n'y a pas que des projets pour EDF, je vous rassure, Madame.

Sur la souveraineté, cela participe effectivement à la souveraineté énergétique, car ce qui compte c'est la diversité des sources d'approvisionnement pour l'uranium, ce qui est le cas aujourd'hui dans le monde, il y a plusieurs sources d'approvisionnement et ce qui compte surtout, c'est la maîtrise en France de la capacité à fabriquer le combustible dont nous avons besoin, c'est cela qui définit la souveraineté énergétique.

Votre dernière réflexion également sur le fait qu'ailleurs on ne veut pas d'EPR, je voudrais vous détromper. On a d'autres territoires qui sont candidats pour accueillir des EPR et vous le savez, Bugey était en concurrence avec un autre territoire.

Juste pour répondre sur la question du transport, aujourd'hui, quand on réfléchit à l'opportunité de ce projet, on est en phase très amont. Donc, beaucoup de choses ne sont pas encore totalement définies. Dans les choses qui restent à définir, il y a évidemment la façon dont l'approvisionnement du chantier pourra se faire sur un certain nombre de matériaux et matériels. Donc, la réponse n'est pas aujourd'hui déterminée. Il est sûr que certaines choses arriveront de toute façon aussi par route sur ce chantier. Il faudra évidemment en tenir compte.

Dernier point, sur la CCI, merci, Monsieur, de votre question. Comment envisage-t-on d'avoir des marchés pour les entreprises locales ? On a commencé déjà à essayer de donner de la visibilité aux entreprises sur des marchés qui s'ouvrent et sur lesquels les entreprises locales peuvent se positionner. C'est au travers de fiches de marché que l'on va publier sur le site de la CCI qui s'appelle CCI business. De plus, l'effort que l'on fait, on a bien dit que le projet de Bugey arrivait donc après Penly et Gravelines. Pour autant, des marchés aujourd'hui sont passés pour plusieurs sites et on s'efforce de les ouvrir également aux entreprises de la région ici même si on sait que les premières actions pourraient se faire à Gravelines. Donc, on commence à donner de la visibilité sur ces marchés. C'est une démarche qui sera de toute façon amplifiée.

J'ai oublié de répondre sur les risques. Sur les risques, vous avez tout de même des éléments d'information dans le dossier du maître d'ouvrage. Encore une fois, la Commission a prévu une réunion sur cette question le 6 mars. J'ai d'ailleurs eu la chance de répondre aux questions du panel citoyen qui a été mis en place par la Commission sur ce sujet des risques. De nombreuses questions m'ont été posées et en tout cas nous sommes prêts à répondre aux questions qui se posent, car elles sont légitimes et importantes.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Vous nous avez posé la question pour les visites de centrale. Il se trouve que j'habite dans la région, pas toute proche, mais pas très éloignée, je constate que des visites de centrale sont régulièrement organisées, la centrale existante est ouverte au public sur inscription préalable.

Pour les visites qui ont lieu dans le cadre du débat public, il y en a plusieurs, il y aura toujours une personne de la CPDP qui sera présente, notamment pour répondre à toutes les questions concernant le débat.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Si vous permettez, j'ai une petite question à vous poser. J'ai entendu il y a quelques semaines le président de votre entreprise, d'EDF, dire qu'il entendait réduire considérablement les délais de construction des centrales. Donc, je voudrais savoir compte tenu de l'expérience douloureuse de Flamanville comment vous entendez maîtriser le calendrier de construction de cette centrale si effectivement le projet va à son terme.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Je vais passer la parole à Gabriel. Je vais juste rappeler un élément important. Vous voyez que le délai dont on parle et dont parle le président d'EDF se situe à partir du jalonnement construction et réalisation, c'est à partir de là que l'on compte le temps.

**M. Gabriel OBLIN, Directeur du projet EPR2**

Effectivement, le président d'EDF s'est engagé et nous a largement engagés collectivement à aller chercher des durées de construction beaucoup plus brèves. C'est évidemment un challenge, car pour ces chantiers, leur performance, c'est aussi dans la durée de la construction. Pour faire cela, on s'est tout de même beaucoup inspiré d'une industrie qui construit beaucoup en ce moment dans le domaine du nucléaire qui est en Chine. Il se trouve que le nucléaire chinois au départ a démarré avec les Français puisque les centrales nucléaires chinoises ont été au départ accompagnées et construites par les Français. Aujourd'hui, ils construisent encore énormément des réacteurs qui ressemblent beaucoup aux nôtres. Ils sont exactement sur les mêmes technologies. Ce sont des filières industrielles qui sont très liées.

Aujourd'hui, sur ces réacteurs de génération 3, ils arrivent à atteindre des durées de construction de l'ordre de soixante-dix mois, d'où cette ambition de se dire que l'on doit rejoindre ces standards industriels. Comment font-ils cela ? Ils font cela d'abord par l'enchaînement des chantiers. Ils ont des compétences qui sont aujourd'hui extrêmement professionnalisées parce qu'elles construisent beaucoup, elles construisent vite et ils répliquent. C'est cela que l'on cherche à faire sur les chantiers du programme EPR2, on essaye d'aller chercher cette réplique, ce rythme qui a fait le succès de la construction du parc. Les réacteurs actuellement existants avaient cette dynamique. Donc, on cherche à travers ces six réacteurs et peut-être plus demain à retrouver ce rythme. On a des méthodes plus opérationnelles de constructibilité. Tout ce que j'ai pu dire tout à l'heure sur la préfabrication, sur tous les gros colis, l'apprentissage que l'on peut avoir dans le domaine du soudage ou autre contribue à ce défi.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Lucie, on se tourne vers toi. Est-ce que dans le chat il y a des questions en relation avec le chantier de l'EPR2 ?

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Eh bien non.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

On va donner la parole à Monsieur et on en restera là sur cette seconde phase avant d'aborder la troisième.

**M. Joël GUERRY, sortit du nucléaire, Bugey, élu ambarrois et communauté de communes**

Joël GUERRY. Dans le dossier, vous parlez beaucoup du retour d'expérience de l'EPR de Flamanville et des EPR en construction. Effectivement, on sait que le chantier de l'EPR de Flamanville a connu beaucoup de déboires. Un travail a été fait chez EDF pour améliorer. Il se trouve que deux réacteurs sont en construction en Angleterre à Hinkley Point et ces deux réacteurs sont dans le même contexte que celui de Flamanville en pleine dérive puisque leur délai augmente et le coût qui était au départ à 19 milliards d'euros est déjà monté à 38 milliards. Donc, il y a tout de même un vrai problème.

Ensuite, on a raccordé le réacteur de Flamanville avec beaucoup de communications le 21 décembre. Il se trouve que le réacteur de Flamanville n'a pas produit d'électricité avant le 13 janvier où il y a eu une brève production qui a duré deux jours et il est redescendu en consommation d'électricité entre 50 et 100 MW de consommation en permanence. Il a redémarré mercredi dernier et aujourd'hui il n'est qu'à 200 MW pour un réacteur qui fait 1 650 MW.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Posez votre question, s'il vous plaît.

**M. Joël GUERRY, sortir du nucléaire, Bugey, élu ambarrois et communauté de communes**

La question concerne le pseudo retour d'expérience, cela ne semble pas être le cas. De plus, il y a un rapport de la Cour des comptes qui vient de sortir et qui est très critique sur ce programme EPR2.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

On va prendre une dernière question là-bas au fond.

**M. Alexandre SAVEL, Riverain**

Bonsoir, Alexandre. J'habite à 3 km à vol d'oiseau des centrales nucléaires. Une question très simple, c'est un projet moyen et long terme. On a parlé du chantier qui va jusqu'en 2040-2045 pour la mise en service, j'aimerais que l'on nous parle de la suite, la transition. J'éclaire les nouveaux EPR, j'éteins la centrale du Bugey, Madame, et combien de temps prend la transition de ces deux phases ? Combien de temps a-t-on ensuite pour démanteler la centrale existante ?

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il y a une dame ici au milieu. Vous lui passez le micro, s'il vous plaît.

**Mme Véronique ASUDELO, Habitante d'Hières-sur-Amby**

Bonsoir, habitante d'Hières-sur-Amby, je ne pourrai pas forcément revenir à d'autres réunions et j'aimerais que lors de cette soirée vous nous expliquiez les déchets nucléaires, où et comment vous allez les stocker ?

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Cela fait partie des autres questions par rapport aux trois thématiques que l'on a évoquées aujourd'hui. On en parlera, ne vous inquiétez pas, cela fait partie des sujets que l'on doit aborder dans le courant du débat public.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur le retour d'expérience, je vais apporter quelques éléments, ne serait-ce que pour vous éclairer sur Hinkley Point. Aujourd'hui, sur Hinkley Point, ayez en tête que les travaux avancent 30 % plus vite sur l'unité numéro 2 par rapport à l'unité numéro 1. Donc, le retour d'expérience fonctionne et c'est une des raisons pour laquelle on envisage de faire des travaux par paire, car on sait qu'en reproduisant les gestes, on gagne en efficacité et on gagne en performance.

Sur le démarrage du réacteur de Flamanville, en fait, au moment où effectivement on a connecté le réacteur au réseau, on a dit que ce réacteur entrerait dans des phases d'essai et que justement dans ces phases d'essai, il y a des moments où il produit, il y a des moments où il ne produit pas. On va faire cela pendant plusieurs mois. C'est ce qui était prévu et c'est ce qui se passe. Donc, aujourd'hui, ce réacteur poursuit son programme de mise en fonctionnement et cela avance normalement.

Sur le rapport de la Cour des comptes, évidemment, on pourrait passer la soirée sur le sujet. Je vais juste partager une conviction. Oui, la Cour des comptes nous dit qu'il faut que nous envisagions un programme qui soit sécurisé financièrement. Cela tombe bien, c'est ce que l'on veut faire. Donc, EDF s'emploie à construire un programme qui soit sécurisé financièrement et qui soit performant pour la collectivité.

Monsieur, vous avez évoqué le moyen long terme, donc la poursuite d'exploitation et la mise en service. Je vais apporter les premiers éléments, Elvire, tu complèteras. La durée de fonctionnement des réacteurs existants de Bugey se réévalue de dix ans en dix ans. Aujourd'hui, on vise une exploitation au moins à 60 ans et on regarde même à plus loin. Cela veut dire que les deux projets fonctionneront sans doute ensemble pour une période que je ne sais pas vous dire puisqu'on ne sait pas dire jusqu'à combien de temps les réacteurs existants de Bugey continueront à être exploités. En revanche, à partir du moment où on décidera d'arrêter cette centrale comme toute autre centrale on entrera dans une phase de déconstruction. La déconstruction d'un réacteur à eau pressurisée, aujourd'hui, EDF maîtrise cette technologie puisqu'on l'a déjà fait. On est en train de terminer la déconstruction du premier réacteur de Chooz qui est dans les Ardennes. Veux-tu apporter des éléments ?

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Non, par contre, je pense que vous pouvez dire que l'autorisation de continuer l'exploitation est soumise à certains nombres de contrôles de l'Autorité de sûreté nucléaire.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Vous avez raison.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur le Garant, on va passer à la troisième phase.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

J'avais juste sur la question des déchets...

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Si vous pouvez faire très vite, car on a déjà beaucoup dérapé sur la deuxième phase.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur les déchets, pour vous dire, Madame, que sur les déchets de la centrale EPR si on va au bout et si elle est construite, elle suivra exactement la même filière de traitement qu'aujourd'hui, de recyclage et d'entreposage des déchets du parc existant. C'est dans les mêmes installations.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Nous lançons la troisième phase sur l'insertion du projet sur le territoire, quels impacts ?

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

C'est aussi un point important qu'il nous semblait nécessaire d'évoquer aujourd'hui, l'insertion du projet dans son territoire recouvre des réalités qui sont extrêmement larges. Donc, il nous semblait important de nous focaliser sur deux aspects qui sont très particuliers, un sur lequel on a déjà eu une question, c'est-à-dire les tours de refroidissement. Je reviendrai sur les tours de refroidissement de ce projet, mais la raison pour laquelle on veut faire des tours de refroidissement, c'est pour minimiser l'impact de notre installation sur le Rhône. Aujourd'hui, deux options ont été ouvertes au départ, une option avec deux grandes tours d'environ 205 mètres. Il y aurait une tour par réaction ou bien des tours de taille un peu plus faible de l'ordre de 160 mètres, il y en aurait quatre, deux par réacteur. La partie EPR2 est la partie à gauche de la photo. En regard, vous avez les tours de la centrale existante qui font 128 mètres de haut.

Pourquoi envisage-t-on deux solutions ? C'est une question d'intégration dans l'environnement. C'est aussi une question sur laquelle vous pouvez avoir des remarques ou un avis, mais pour EDF on continue à avancer dans nos études. Aujourd'hui, on travaille pour définir l'optimum technico-économique. Aujourd'hui, à ce sujet, on s'oriente plutôt sur une option à deux tours pour de nombreuses raisons sur lesquelles je pourrai revenir, mais c'est celle qui nous paraîtrait la plus efficace.

Pourquoi construit-on ces tours ? C'est tout de même quelque chose déjà que vous devez connaître. Aujourd'hui, il y a trente réacteurs en France qui sont équipés de ces tours. Donc, c'est une technologie que l'on maîtrise et par rapport aux valeurs qui ont été évoquées tout à l'heure, on a un impact sur le fleuve qui est divisé par dix. On envisage d'utiliser moins de 0,5 % du débit moyen du fleuve. C'est un sujet que l'on a évoqué cet après-midi. À l'occasion de la visite, on a été au bord du Rhône. On a beaucoup évoqué ces chiffres en particulier avec les scientifiques qui étaient présents du GRAIE ou du ZABR qui suivent le cours du fleuve. Le fait de construire une tour de réfrigération nous permet d'avoir un impact beaucoup plus faible sur le débit et l'eau prélevée dans le Rhône. Par ailleurs, vous l'évoquiez, Monsieur, il faut avoir aussi un impact thermique moins élevé de l'ordre de moins d'un degré entre le prélèvement et le rejet. Quel est le principe ? Par un flux d'air, on va refroidir l'eau qui circule dans la salle des machines, c'est la partie non nucléaire de l'installation.

L'autre aspect sur lequel je voulais revenir en matière d'intégration, c'est le chantier en lui-même. On a parlé tout à l'heure du chantier, des travailleurs qui vont venir. J'ai évoqué les premiers temps. En fait, sur cette courbe, on donne une projection du nombre de travailleurs qui pourraient arriver sur ce chantier au pic, c'est-à-dire vers 2035. On a de l'ordre de 8 000 personnes attendues sur ce chantier au moment où il y aura le plus de monde. Ce sont 8 000 personnes qui viendront en plus des personnes qui travailleront sur la poursuite d'exploitation des réacteurs existants. Vous l'évoquiez, Monsieur, tout à l'heure, les réacteurs existants vont aussi continuer à subir des opérations de maintenance et d'amélioration. On devrait peut-être avoir 10 000 personnes qui vont arriver sur ce territoire et qui vont venir travailler ici.

Ces personnes, on va d'abord s'efforcer, et c'est la question que vous avez posée, Monsieur, de faire en sorte que nombre d'entre eux soient déjà des gens qui vivent ici, qui habitent ici et qui pourront trouver du travail sur la centrale, mais d'autres viendront certainement d'ailleurs, et pourquoi pas d'autres projets EPR2 qui auront avancé à Penly et à Gravelines et qui viendront faire bénéficier de leur expérience les gens qui sont ici à Bugey.

Pour commencer à se préoccuper de ce problème, une démarche d'intégration territoriale a été lancée sous l'égide de Madame la Préfète de région. Monsieur Fabrice GRAVIER est ici ce soir. C'est le coordonnateur de cette démarche avec lequel on a commencé à réfléchir à un ensemble de thématiques qu'il faudra adresser pour ce chantier, thématique sur le foncier si on a besoin de logements. Thématique sur la mobilité, ce sujet est important sur ce territoire. Sur la mobilité, on sait qu'il y a des enjeux autour de ces thématiques. Sur les entreprises, vous posez la question, Monsieur, comment les entreprises peuvent accéder aux marchés ? Tous ces sujets sont adressés. La position d'EDF est de faire en sorte de donner le plus d'informations possible pour aider les pouvoirs publics à prendre les décisions qui vont bien pour que l'on anticipe les effets de ce chantier au maximum. Voilà, Messieurs, ce que je voulais vous dire.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. On va passer à la série des questions. Madame ?

**Mme Caroline SNUJERO, Habitante**

Bonsoir. Je voulais revenir au début du projet. Vous avez dit que nous étions un territoire candidat. Je me suis demandé qui s'exprime dans le territoire. J'ai compris qu'il y avait la Chambre de commerce. J'habite à un quart d'heure d'ici. À quel moment a-t-on demandé l'avis des habitants et des habitantes ? Je ne me souviens pas qu'il y ait eu de consultation. Quand on dit que le territoire est candidat. De qui parle-t-on en fait ?

*Applaudissements*

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Deuxième question.

**M. Pascal TESSIER, Citoyen**

Bonsoir, Pascal TESSIER. J'habite à Blyes. Je suis en train de regarder ce magnifique projet que vous nous proposez. Je crois que c'est important. On a besoin, comme vous le disiez tout à l'heure, de venir industrialiser un petit peu ce territoire et c'est surtout important d'avoir une vision tête haute des projets innovants et d'entraîner un petit peu une population. On a besoin de tout cela en ce moment. J'ai une question concernant les ressources. Je vois beaucoup de têtes blanches, j'en fais partie dans la salle, mais je ne vois pas beaucoup de jeunes. Donc, cela m'interpelle toujours. J'imagine que vous avez tout de même pensé à attirer ces jeunes talents qui vont venir nous aider à construire cette centrale et surtout à la piloter demain. Je pense qu'il serait bien d'avoir une réponse à ce sujet. Merci.

*Applaudissements*

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Madame ?

**Mme Isabelle CALBANO, Meximieux**

Ma question concerne les arrivées de population. Est-on capable de faire une étude pour savoir quels seront les gens qui resteront longtemps, ceux qui seront de passage ? Je pose la question par rapport à l'école. Aujourd'hui, on est dans une région où les collèges sont bien remplis. Les écoles primaires se vident, est-ce un sujet qui est bien pris dans le périmètre ? On parle de logements, mais pas de l'école.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Parfait. Vous voulez peut-être que je prenne une quatrième question. Non.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Madame, sur votre remarque, qui s'exprime dans le territoire, je ne sais pas si vous avez fait attention, mais j'ai veillé à dire que des gens s'étaient exprimés en faveur, je n'ai pas considéré que l'ensemble du territoire s'était exprimé en faveur. On sait que dans cette salle des acteurs ne soutiennent pas nécessairement le projet. On a eu des expressions, mais il y a énormément de parties prenantes qui se sont exprimées en faveur et c'est sur celles-ci que je me suis appuyée lorsque j'ai tenu mon propos au départ.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Pour le territoire, un représentant de l'État est ici, Fabrice GRAVIER, qui pourrait compléter votre réponse.

**M. Fabrice GRAVIER, Coordonnateur EPR2 auprès de la Préfète de région**

Bonsoir à tous. Fabrice GRAVIER, coordonnateur EPR2 au sein des services de l'État. Sur la question de la candidature, je compléterai simplement en disant qu'un certain nombre d'élus se sont exprimés en leur qualité et fonction et que l'on a aujourd'hui le stade du débat public, ce sont les différentes étapes successives pendant lesquelles le citoyen pourra s'exprimer. Cela n'a pas forcément été dit précisément tout à l'heure, mais il y aura aussi des enquêtes publiques au stade des autorisations. Donc, on est bien dans un processus continu et de resserrement progressif de la définition du projet. On en est au stade de l'opportunité. Donc, le débat public est tout à fait le lieu, Madame, de vous exprimer et de faire porter votre voix en complément de celles de ceux qui l'ont déjà fait.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Vous évoquiez la question des jeunes, Monsieur. Il y en a tout de même quelques-uns dans cette salle, mais surtout pour attirer les jeunes talents, nous avons lancé avec la filière nucléaire une université des métiers du nucléaire qui vise à valoriser la filière nucléaire et nous avons ici des représentants qui travaillent sur ce sujet et ils valorisent toutes les formations et attirent les jeunes. Aujourd'hui, on observe que des jeunes arrivent de plus en plus vers ces métiers.

Dernière question, Madame, sur les équipements, les études, on peut redonner la parole à Monsieur GRAVIER puisque des éléments ont été versés dans la préparation.

**M. Fabrice GRAVIER, Coordonnateur EPR2 auprès de la Préfète de région**

Effectivement, l'enjeu d'accueil de ces salariés est en premier lieu le logement de manière évidente, mais également les transports et tous les services publics qui vont autour. Donc, la question des écoles, que ce soit les écoles primaires élémentaires, les collèges, les lycées, mais les autres services publics, les questions de santé, de secours. Toutes ces questions aujourd'hui sont traitées dans le cadre de cette démarche territoriale dans le respect des compétences des collectivités, c'est un point essentiel de la démarche. L'autre point central dans ce territoire est qu'il se passe quelque chose avant même EPR2. C'est un territoire très dynamique sur la croissance, sur le développement économique. C'est un territoire de nombreux grands projets. On parle de l'EPR2 ce soir, mais il y a de nombreux projets sur les transports et sur l'économie. Donc, ces questions sont effectivement discutées dans le cadre de la démarche territoriale, des solutions seront définies en lien avec EDF, mais en lien avec les collectivités. Quand on aura défini les solutions, si le projet se confirme évidemment, toutes les parties prenantes mettront en œuvre les solutions adaptées à la fois pour EPR2, mais aussi dans l'intérêt du territoire.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je dirais chacun dans le cadre de ses compétences, État, région, départements, chacun doit prendre sa part.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous avons un représentant du Conseil départemental qui pourrait compléter la réponse sur le territoire.

**M. Jean-Louis GUYADER, Président de la CCPR et Président du PIPA**

Je m'exprimerai surtout en tant qu' élu local, conseiller départemental du canton de Lagnieu. Il y a une dame qui fort justement a fait remarquer qu'il n'y avait pas eu de référendum et que la population n'a pas été consultée par voie de référendum. On est dans une démocratie représentative, cela vaut plutôt mieux que les démocraties populaires jusqu'à preuve du contraire. Donc, ce sont effectivement les élus qui se sont exprimés. Plusieurs sont ici, un député, un conseiller régional, et même deux, il m'a semblé, les maires, les conseillers départementaux. C'est vrai, je ne crois pas me tromper en disant, en tout cas dans le canton de Lagnieu et probablement de l'ensemble de la communauté de communes de la plaine de l'Ain il y a une quasi-unanimité des élus en faveur de ce projet, car nous sommes un territoire avec une forte population en croissance, beaucoup de jeunes auxquels il faut trouver du travail, il faut continuer à les attirer. Pour nous ce projet, outre son intérêt national en termes d'énergie, est un très bon projet pour notre territoire.

*Applaudissements*

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Si vous permettez, Monsieur me dit qu'il y a eu en fait une consultation publique sur la modification du SCOT qui était destinée justement à porter le projet des EPR. Donc, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas

eu de consultation du tout. La consultation, ce n'est pas le référendum qu'évoquait Monsieur, mais le fait est que la population a déjà été appelée à se prononcer à ce moment-là sur l'intégration du projet.

**Intervenante non identifiée** [hors micro 1 h 50 min 42 s.1]

**M. Charles de la VERPILLIÈRE, Conseiller départemental de l'Ain**

Il y a eu 1 500 répondants, ce qui est exceptionnel pour ce type de consultation avec 79 % d'avis favorables.

**Intervenante non identifiée** [hors micro 1 h 51 min 2 s.1]

**M. Charles de la VERPILLIÈRE, Conseiller départemental de l'Ain**

Tout le monde peut s'exprimer. La consultation a été connue et le commissaire-enquêteur a dit lui-même que c'était un taux de participation, 1 500, qui était exceptionnel pour ce type de consultation et que cela dénotait l'intérêt de la population locale à ce type de projet, de consultation et de questions qu'on lui posait.

**Mme Sylvette LEMERLE, Retraitée de l'enseignement**

Je suis Sylvette LEMERLE. Je suivais de très près les modifications du SCOT BUCOPA. J'ai écrit à de nombreuses communes et je suis là en tant que soutien de la démocratie citoyenne, quand je me suis rendu compte que seulement 27 communes sur les 84 ont parlé de la consultation pour la modification du SCOT BUCOPA, il y a eu à peu près 27 communes qui ont prévenu leurs habitants de la consultation publique. Toutes les communes ici présentes ont eu mes mails. Je profite...

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Est-ce une question ?

**Mme Sylvette LEMERLE, Retraitée de l'enseignement**

Oui.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

J'accepte...

**Mme Sylvette LEMERLE, Retraitée de l'enseignement**

Vous acceptez les questions.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Non seulement j'accepte la question, mais la controverse et je considère effectivement que vous avez apporté un élément intéressant.

**Mme Sylvette LEMERLE, Retraitée de l'enseignement**

Sur la modification du SCOT BUCOPA, j'ai écrit des mails. Deuxième chose, s'il s'agit d'un débat public, comment se fait-il, Monsieur, que vous utilisiez tout le temps le futur de l'indicatif, c'est-à-dire, nous ferons, des personnes viendront et non viendraient si. Troisièmement, la sécurité financière, si on compte qu'un euro égal une seconde, à un euro par seconde, pour faire un million, il faut onze ans, pour faire un milliard il faut trente-et-un chaque seconde. Quand Monsieur Joël GUERRY dit qu'il y a des augmentations à nos petits niveaux de petites personnes qui ne brassent ni les milliards ni les millions et qui ont de la peine à emprunter, il faut réaliser ce que peut représenter un milliard. C'est un euro-seconde pendant trente-et-un ans. Un million, c'est un euro-seconde pendant onze ans.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Le 29 avril, Madame, on aura une réunion spécifique sur les coûts de cet équipement. Pour être complet, on attend d'avoir un travail qui doit être fourni par le gouvernement qui est en discussion avec EDF pour qu'il y ait une actualisation du coût du programme EPR, car elle a été faite en 2020 et ce doit être porté à la connaissance du public dans les mois qui viennent. À ce moment-là, il y aura une réunion spécifique sur le sujet.

**M. David CHEVALLIER, Président de la Commission particulière du débat public**

Jean-Michel, il faut que l'on redonne la parole à la salle. C'est très intéressant tout cela. On va prendre une règle du jeu, désolé, on va prendre deux questions et ensuite on ira sur le chat. Nous allons donner la parole à des jeunes, de préférence féminins, Monsieur et puis Madame ?

**M. Calixte BONALDI, Collaborateur parlementaire**

Je suis Calixte BONALDI. Aujourd'hui, je représente l'ensemble des élus et cadres du Rassemblement national de l'Ain. Nous avons toujours soutenu ce projet. Nous pensons que c'est une opportunité unique pour le territoire, près de 10 000 emplois vont être créés pour construire le chantier. Nous pensons qu'il nous faut des éclairages, notamment sur la question de la sécurité du chantier et de la sécurité du site quand il sera construit. Quel dispositif avez-vous prévu pour protéger le site ? J'avais une autre question notamment concernant les ingérences étrangères, les vols de technologie qui peuvent arriver dans le domaine nucléaire. Est-ce que vous avez prévu des choses sur ce sujet ? Merci à vous.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous sommes désolés, mais tous les gens ne pourront pas poser leurs questions. C'est pour cela qu'avec le système des post-its vous pouvez tout à fait ajouter vos questions sur un post-it et le coller sur une des quatre stations.

**Mme Albane COLIN, Conseillère régionale**

Je suis Albane COLIN, Conseillère régionale. Je fais partie d'un collectif d'élus qui s'est positionné déjà au moment de la consultation pour la modification du SCOT contre ce projet. Il y a quelque 200 élus qui ont signé à ce moment-là et qui ont signé à nouveau dans le cadre de cette concertation. Je pense qu'il était important de le préciser aussi. Les élus sont inquiets notamment concernant la phase projet. Il y a tout de même beaucoup de questions malgré votre présentation rassurante qui reste en suspens sur l'aménagement. On sait que cela aura des impacts sur la vie quotidienne des gens. Il y aura des impacts sur le milieu naturel. Ma question porte aussi sur la sécurité, sur la vulnérabilité que crée la filière nucléaire en général.

Là, on a une centrale existante qui a dépassé l'âge qu'elle visait quand elle a été construite, on a prolongé la centrale actuelle à 50 ans, et même à 60 ans. Cela a été signalé, il faudra la démanteler un jour, mais on va construire un autre site nucléaire. La vulnérabilité économique existante, pour l'instant cette nouvelle filière n'a pas fait ses preuves économiquement. Sur l'ancienne filière, on n'a pas encore démantelé les nombreuses centrales qui arrivent en fin de vie et il faudra des moyens. C'est un héritage qu'on laisse aux jeunes et la vulnérabilité au niveau géopolitique. Qu'a fait Monsieur POUTINE quand il a envahi l'Ukraine ? Il est d'abord passé par le site de Tchernobyl pour faire un peu peur à tout le monde et il est allé occuper la centrale de Zaporijia, la plus grande centrale d'Europe.

Est-ce que l'on devance ces questions dans le contexte géopolitique dans lequel on se trouve ? Actuellement, on voit ce qui arrive aux États-Unis. On voit qu'il y a beaucoup de dictateurs. Vous dites que vous n'aimez pas les démocraties populaires, mais à l'heure actuelle on a les moyens de protéger nos centrales. On a l'armée, on a des gendarmes, beaucoup en ce moment, mais le jour où on n'a plus cette garantie de sécurité, cela nous rend très vulnérables.

*Applaudissements*

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Sur le chat, Lucie ?

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Jean-Michel, je te propose de les scinder. On répond à ces dernières questions et on ira ensuite sur le chat, car je suppose qu'il y a plusieurs questions.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Une remarque, Madame, que vous avez faite sur l'emploi du futur. Je dois le confesser, je m'efforce à chaque fois que j'emploie le futur d'ajouter, si le projet est décidé.

Si on peut avoir le slide 50 si cela est possible, car vous avez posé des questions sur la sécurité et une autre question rejoint le sujet de la protection vis-à-vis d'agressions, des risques géopolitiques. Tous ces sujets sont évidemment des sujets sur lesquels EDF met en œuvre les mesures de protection des installations qui sont exigées par l'État. Sur cette slide, un petit schéma va vous être projeté pour vous montrer comment on conçoit les lignes de défense en profondeur. Comme vous pouvez le voir, différents niveaux de défense sont prévus dans les centrales nucléaires avec des dispositifs de surveillance, des équipes de protection des installations, des gendarmes, vous y avez fait référence, qui sont présents également sur la centrale. Plus vous avancez, plus le niveau de protection se renforce et plus vous avez des barrières physiques qui vont empêcher et en tout cas retenir les agressions et puis l'appel aux secours extérieurs. Ce sont des dispositifs qui sont aujourd'hui existants dans les centrales en exploitation et qui bien sûr seront reproduits demain. Tout ce qui a trait aux risques

géopolitiques, on s'appuie, vous l'avez évoqué, les pouvoirs publics, l'armée et l'ensemble de l'État qui assure globalement la protection des Français.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Lucie, qu'en est-il sur le chat ?

**Mme Lucie VAN DER MEULEN, Membre de la Commission particulière du débat public**

Sur le chat, il y a près de 130 connexions. On a trois questions, dont une sur la réalisation du projet.

*A-t-on une garantie sur la standardisation, notamment sur la stabilité législative et réglementaire sur la période actuelle jusqu'à 2040 ?*

Deux autres questions sur le chantier :

*L'objectif des 70 mois concerne finalement un tiers du temps total. A-t-on des pistes pour réduire les temps d'études et les travaux préparatoires ?*

*On a quatre tours aéroréfrigérantes de 160 m, à quel point est-ce plus cher que deux tours aéroréfrigérantes de 200 m ?*

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Comme ce sont de toutes petites questions, je vais peut-être ajouter une question de Monsieur le Maire de Saint-Romain.

**M. Jérôme GRAUSI, Maire de Saint-Romain-de-Jalionas**

Vous n'étiez pas obligés de préciser 30 secondes, mais vous me connaissez bien.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Après, on arrête.

**M. Jérôme GRAUSI, Maire de Saint-Romain-de-Jalionas**

Il fallait un peu qu'un Isérois prenne la parole aussi. Je représente bien évidemment la commune de Saint-Romain et aussi la petite commune des Balcons, car je suis aussi responsable de l'économie, mais c'était par rapport à la slide. On a parlé logement, on a parlé mobilité. Si je n'avais qu'une question et quelque chose qui me pose tout de même problème sur ces travaux, c'est une question de mobilité. Actuellement, on sait très bien, le Maire de Loyettes est ici, le pont actuel est surchargé. Je tiens à préciser que l'on parle beaucoup du pont de Loyettes, mais il y a une rive à Loyettes et une rive à Saint-Romain. Certes, cela ne passe pas dans le centre de Saint-Romain, mais tout de même. Nous aussi, le matin, quand on part, on est aussi engorgé. Donc, forcément, pour un chantier d'une telle ampleur, il faudra trouver une solution. Ce qui me crée un souci et, malheureusement, il n'y aura pas la réponse, mais je pose tout de même la question. On va avoir une information sur la localisation du pont en octobre et on parle aujourd'hui de mobilité. C'est essentiellement ce problème qui concerne la mobilité. Donc, c'est un très gros point noir par rapport au dossier, c'est le problème de décalage au niveau de la temporalité. Je ne vais pas parler des logements et autres, car c'est forcément un long débat, mais la mobilité sera quelque chose de très important. Nous nous positionnons forcément sur une mobilité, sur un autre pont. Il faut juste à la fois que l'on puisse désengorger Loyettes, que l'on puisse éventuellement bien évidemment ne pas engorger Saint-Romain et trouver une fluidité pour que tout le monde soit gagnant. Je tiens à préciser que ce projet est au cœur d'un territoire et il est aussi près de l'Ain que de l'Isère. C'est juste le Rhône qui nous sépare.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, pour ces trente secondes. Nous passons aux réponses d'EDF.

**M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Sur la garantie de la stabilité réglementaire, c'est toujours une question un peu compliquée de se projeter sur la stabilité réglementaire. En tout cas, pour ce qui intéresse le projet, Gabriel, tu pourras apporter des éléments, mais c'est évidemment des échanges nourris avec les autorités de contrôle pour arriver à avoir un cadre réglementaire dans lequel on inscrit notre projet.

Sur les pistes pour les gains de temps, je pense que Gabriel a également donné des éléments sur la répliquabilité, sur les études peut-être.

**M. Gabriel OBLIN, Directeur du projet EPR2**

Sur la stabilité réglementaire, effectivement, on ne pourra pas parler de toutes les réglementations, notamment il y a tout un volet de politiques publiques, mais un travail très important est fait avec l'Autorité de sûreté nucléaire, car celle-ci nous fixe énormément de règles. Un travail est effectué

ensemble pour s'accorder en amont de l'ensemble des textes que l'on appliquera pour réaliser ce programme de façon ensuite à pouvoir le réaliser sur la base d'un ensemble de textes stable. Dans ce domaine, l'Autorité de sûreté nucléaire nous suit sur une approche programmatique, c'est-à-dire sur le fait que les documents, les référentiels, ils visent à les mettre à jour en amont et ensuite à les appliquer pour six tranches. Cela n'exclut pas des évolutions, en particulier s'il y a des événements, un retour d'expérience important dans le monde en termes de sûreté nucléaire, l'Autorité de sûreté nucléaire restera évidemment complètement légitime à faire évoluer les textes. Néanmoins, il y a ce travail en amont réalisé ensemble de façon assez aboutie et avec eux pour réaliser le programme sur un corpus stable.

Sur les optimisations, je ne vous cache pas que l'optimisation 70 mois est concentrée à cet endroit-là, c'est-à-dire entre le premier béton nucléaire et la mise en service industrielle, car c'est là où le projet coûte très cher. Donc, c'est bien dans cette partie que l'on cherche à concentrer le temps, car une fois franchi le premier béton nucléaire on est au maximum de l'intensité de dépenses sur le projet, donc l'objectif est d'aller le plus vite possible sur la mise en service. Néanmoins, on travaille aussi à l'optimisation des études et des travaux préparatoires. Les études seront tout de même très largement faites pour Penly pour la Normandie. Sur Bugey, il y aura des études spécifiques pour la source froide, mais c'est tout de même très limité. On est vraiment dans un projet répliqué. Donc, les études que l'on appliquera en particulier pour tout l'îlot nucléaire sont les mêmes. Donc, il n'y a pas d'enjeu d'optimisation spécifiquement pour ce site.

Sur les travaux préparatoires, on travaille avec les industriels effectivement pour leur optimisation. Ce sont des sujets qui sont devant nous et donc il y a vraiment un enjeu, vous l'avez vu, il y a des travaux importants à réaliser, ils ont été montrés précédemment par Pierre-Franck. On a un travail d'optimisation sur cette phase des travaux préparatoires.

#### **M. Pierre-Franck THOMÉ-JASSAUD, EDF**

Il restait deux questions, mais je comprends que le temps nous manque. Juste pour vous dire que sur les cheminées, sur l'optimum technico-économique on aura l'occasion lors de la réunion du 8 avril sans doute d'y revenir. Donc, je propose de réserver ma réponse pour cette date. Sur le pont, Monsieur le Maire, il n'y a pas forcément d'éléments de réponse à apporter aujourd'hui, mais en tout cas c'est un sujet sur lequel nous travaillons.

#### **M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci. Ceci clôt la première séquence de présentation d'EDF et de questions. On attaque la deuxième partie qui est la parole aux associations. Madame BLATRIX pour France Nature Environnement, êtes-vous dans la salle et où ?

#### **Mme Cécile BLATRIX, France Nature Environnement**

Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Cécile BLATRIX. Je m'exprime ce soir au nom de France Nature Environnement. Un petit rappel, France Nature Environnement est une association. C'est le plus grand mouvement français de protection de la nature et de l'environnement. France Nature Environnement fédère au sein de 46 organisations adhérentes 9 087 associations qui sont présentes sur tout le territoire français en métropole et outre-mer également. France Nature Environnement de l'Ain dont je suis une des administratrices et la coprésidente, tient déjà à remercier les organisateurs de cette réunion de nous donner l'opportunité de partager avec vous notre point de vue. Je n'ai pas de chronomètre, c'est parfait, je vais pouvoir dépasser légèrement le temps que l'on m'avait donné.

Je tenais pour commencer cette intervention à redire notre attachement au sein de France Nature Environnement à cette institution du débat public et plus généralement à toutes les procédures dites de démocratie participative qui depuis les années 1970 permettent à notre démocratie représentative de ne pas être strictement représentative, mais de comporter de nombreuses possibilités et même de nombreuses obligations de consulter le public. Nous avons quelque chose qui s'appelle la Charte constitutionnelle, la charte de l'environnement, qui confère une valeur constitutionnelle aux droits de toute personne de participer à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement. Donc, il y a une petite marge entre une démocratie représentative et une démocratie populaire. De fait, depuis le XXe siècle, on peut dire que l'on est dans une démocratie représentative, mais qui comporte toute une série de possibilités et d'obligations d'associer le public à ce type de décision. C'est un facteur d'adhésion, de construction de la légitimité de décisions extrêmement importantes.

France Nature Environnement a participé et participe chaque fois que c'est possible, y compris sur le SCOT BUCOPA, l'enquête publique qui d'ailleurs n'est en aucun cas un sondage, mais l'enquête publique, la Commission nationale du débat public, ce sont des institutions, certes sans doute perfectibles comme toute institution, mais elles sont extrêmement importantes dans notre système démocratique que nous tenons à défendre en ces temps où effectivement à force de détricotage du

droit de l'environnement, d'accélération d'un certain nombre de processus décisionnels, ces institutions font l'objet d'attaques répétées que nous trouvons extrêmement préoccupantes et nous tenions à profiter de l'opportunité pour saluer à titre d'exemple le travail qui a été mené par les garants de la concertation sur le projet RHONERGIA, donc petit préalable.

Je ne vais pas du tout dire ce que j'avais prévu de dire puisque je vais plutôt essentiellement réagir à des choses qui ont été dites. Je suis un peu étonnée du contenu et de la tonalité des échanges. Je voudrais le recentrer sur l'objet de ce débat public et l'objet de cette réunion publique en particulier. Marc PAPINUTTI, Président de la Commission nationale du débat public, a bien rappelé à Bourg-en-Bresse à l'occasion de la réunion de lancement que le débat public porte sur l'opportunité. Donc, on est là pour parler de l'opportunité de ce projet d'EPR2 à Bugey. Cette opportunité, il faut en discuter et pour ce faire dans cette réunion intitulée, « C'est quoi le projet ? » Il y a des sujets que l'on doit aborder et il y a un premier niveau de réponse qu'il faut apporter sans, me semble-t-il, renvoyer à des réunions ultérieures, que ce soit sur les risques, que ce soit sur la prise en compte du Rhône, de l'eau et de l'environnement, que ce soit sur les alternatives et les coûts. J'entends très bien que l'on procède graduellement et que l'on puisse approfondir ces questions dans les réunions à venir, mais il me semble tout de même avoir besoin de réponses de base, de premier niveau à l'ensemble de ces sujets si l'objet est bien, « C'est quoi le projet » et non comment va se dérouler le chantier.

### *Applaudissements*

En ce qui concerne une discussion du projet, cela implique tout de même de présenter les alternatives et de rappeler de façon objective que dans les différents scénarios énergétiques en faveur d'une neutralité carbone à l'horizon 2050, vous connaissez les scénarios qui ont été publiés en 2021, RTE, ADEME, il y a des travaux très intéressants également de négaWatt, on a été extrêmement gêné par le fait que le dossier du maître d'ouvrage ainsi que la synthèse ne citent que l'un des scénarios qui sont identifiés comme permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. La première phrase de la synthèse du DMO, « *Engager un programme de construction de nouveaux réacteurs nucléaires et pour EDF une des conditions nécessaires pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et garantir sur le long terme les approvisionnements en électricité à un coût abordable pour les Français.* » Ceci est très problématique puisque le nucléaire n'est pas le seul scénario identifié pour atteindre la neutralité carbone à un coût abordable. Cette présentation des choses ne correspond ni à la PPE en vigueur ni aux scénarios énergétiques qui sont portés par RTE et l'ADEME. Donc, le fait que le DMO retienne et ne mentionne qu'un seul de ces scénarios est tout de même extrêmement problématique et nous souhaitons que soit publié un correctif aussi bien pour le dossier que pour la synthèse.

Évoquer le projet, c'est quoi le projet, quelle est son opportunité, c'est aussi, je pense, d'écouter ce qu'ont dit les membres du groupe citoyen qui ont effectivement fait un travail remarquable dont on a pris connaissance et on vous invite à lire ce document. Ce groupe citoyen dit des choses extrêmement pertinentes et il pose des questions extrêmement intéressantes. Parmi les remarques, nous ne comprenons pas comment on peut démarrer un projet de cette ampleur dans un tel flou financier. Effectivement, la question du coût qui est censée être abordable, on a évoqué tout à l'heure le récent rapport de la Cour des comptes qui pointe le fait qu'en dépit de toutes les recommandations précédentes de la même Cour des comptes quelques années plus tôt, EDF n'a toujours pas correctement évalué la rentabilité prévisionnelle de l'EPR de Flamanville. Selon la Cour des comptes, cette estimation omet plusieurs facteurs, dépenses d'exploitation, provisions pour le démantèlement, gestion des déchets, nouvelles provisions face aux risques et aléas ainsi que le coût des emprunts.

Une autre question que nous avons trouvée extrêmement intéressante, ce projet est-il pensé pour nos besoins propres ou dans un aspect commercial de vente à l'étranger, car nous exportons de l'électricité. Autre question extrêmement judicieuse à laquelle on pourrait apporter une réponse. Est-ce que ces énergies renouvelables ne deviendraient pas plus rentables que le nucléaire avec l'évolution des technologies ? Il serait donc intéressant d'apporter des réponses à ces questions dès ce soir.

### **M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je pense que vous êtes au bout de vos cinq minutes, Madame BLATRIX.

### **Mme Cécile BLATRIX, France Nature Environnement**

On m'avait dit sept minutes.

### **M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous y sommes.

### **Mme Cécile BLATRIX, France Nature Environnement**

Je vais donc conclure et je vais le faire sur un point extrêmement important, la proximité avec le Rhône. J'ai entendu parler de la proximité qui était finalement une chance puisque c'était une occasion de

source froide. On est extrêmement frappé par le fait que ce projet qui est effectivement le premier projet à proximité d'un fleuve et pas n'importe lequel puisqu'il s'agit du Rhône. Cette proximité permet de bénéficier d'une source froide, c'est ce qui a été dit tout à l'heure. Pour nous, cette proximité avec le fleuve n'est pas une spécificité, c'est une incompatibilité profonde.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il faut conclure, Madame.

**Mme Cécile BLATRIX, France Nature Environnement**

Je vais conclure, mais c'est tout de même extrêmement important, je suis désolée, mais il faut rappeler qu'à l'occasion de l'été 2022 on a cinq centrales nucléaires, dont celle du Bugey, qui ont poursuivi leur production grâce à des dérogations sur les rejets qui ont duré deux mois. On a parlé de la question de la consommation d'eau, on nous a dit que tout cela allait être restitué, mais je suis tout de même très gênée par le fait que l'on n'a pas du tout ou bien très peu évoqué le fait que l'eau qui sera rejetée aura été réchauffée.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Cela a été évoqué, Madame.

**Mme Cécile BLATRIX, France Nature Environnement**

Cela a été évoqué très rapidement.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Je vous remercie...

**Mme Cécile BLATRIX, France Nature Environnement**

Je suis désolée, mais si cette eau est trop chaude il n'y aura pas de rejet possible. La centrale devra être arrêtée. Les dérogations actuellement accordées par l'ASN sont très discutables sur un plan technique. Pour nous, il y a incompatibilité avec cette proximité du fleuve. Je vous remercie.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup.

*Applaudissements*

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Madame BLATRIX. Désolé d'avoir été obligé de vous bousculer un petit peu sur la fin. Maintenant, Monsieur CAILLON pour la société française de l'énergie nucléaire. Est-ce que Monsieur CAILLON est là ?

**M. Thierry CAILLON, Président de la SFEN Rhône – Ain – Loire**

Bonsoir. Sept à huit minutes et j'ai dix minutes pour respecter l'équité de parole. J'ai mis mon chronomètre, mais je vais tâcher de faire plus court.

**Intervenante dans la salle hors micro [2 h 18 min 20 s.4]**

Vous lui avez coupé la parole, Monsieur.

**M. Thierry CAILLON, Président de la SFEN Rhône, Ain et Loire**

Je vais faire pareil. Donc, Thierry CAILLON de la Société française d'énergie nucléaire (SFEN). Je suis le Président de cette association pour les départements Rhône, Ain et Loire. La SFEN est une société savante à but non lucratif. On a une vocation scientifique et technique. On rassemble 4 000 adhérents sur l'ensemble du territoire issus de l'industrie, du monde de l'enseignement, de la recherche. Notre raison d'être est de développer les connaissances auprès de celles et ceux qui s'intéressent à l'énergie et l'énergie nucléaire en particulier dans un souci de rigueur intellectuelle et sans esprit militant.

En préalable, je voudrais souligner que ce projet de nouveaux réacteurs nucléaires s'inscrit dans un contexte global qui est le suivant : au niveau mondial, la consommation d'énergie primaire est dominée à 81 % par les énergies fossiles alors que l'ensemble de toutes les autres énergies bas carbone sont à 19 %.

Deuxième chose, par rapport aux émissions de gaz à effet de serre, au niveau mondial, ces mêmes énergies fossiles sont responsables de 82 % des émissions de gaz à effet de serre. Donc, si on veut limiter le réchauffement climatique il faut diminuer drastiquement le recours aux énergies fossiles et pour cela développer considérablement toutes les énergies bas carbone. Aucune de ces énergies n'est

idéale. Elles ont toutes leurs avantages et inconvénients respectifs. Les opposer, ou se priver de l'une d'elles compromet les chances de parvenir à la neutralité carbone.

En France, le projet de nouvelles programmations pluriannuelles de l'énergie, la PPE, dont on a parlé tout à l'heure, prévoit de baisser considérablement la consommation d'énergies finales de l'ordre de 20 % à l'horizon 2030 par des mesures ambitieuses d'efficacité énergétique et de sobriété. Cependant, cette baisse globale de la consommation d'énergie implique par ailleurs, et c'est contrainturif un doublement de la consommation d'électricité sous l'effet de l'électrification de nombreux usages, en particulier le transport, le chauffage et l'industrie qui sont actuellement assurés par des fossiles.

Face à ce contexte, ce projet de deux nouveaux réacteurs nucléaires est un levier essentiel pour décarboner la société française, bien évidemment en complémentarité avec les autres leviers à disposition qu'il conviendra également de développer.

Au-delà de ce préalable général, la SFEN a réalisé une analyse du dossier des maîtres d'ouvrage au regard de la littérature scientifique à disposition produite par les plus grandes institutions mondialement reconnues, le GIEC, l'AIE, l'ONU au niveau mondial, et dans l'hexagone plus proche de nous, RTE dont on a parlé tout à l'heure, l'ADEME et le CEA. Il en ressort que ce projet offre une contribution positive sur de nombreux items. Je n'en prendrai que sept pour rester dans le temps imparti :

- 1) Sa contribution positive à la lutte contre le réchauffement climatique. Au niveau mondial, l'énergie nucléaire est l'un des moyens de production d'électricité le moins émetteur de CO<sub>2</sub>. Selon le GIEC, 12 g de CO<sub>2</sub> par kWh selon une étude de 2014 et pour une étude plus récente de la CCE ONU, l'UNES en anglais, c'est la Commission des Nations-Unies pour l'Europe. Cette étude de 2020 situe entre 4,9 et 6,3 g l'empreinte carbone de l'électricité nucléaire. Ces études, c'est important, car j'ai entendu des choses totalement inexacts tout à l'heure dans les questions et dans les réflexions. Toutes ces études sont basées sur la méthodologie ACV, c'est-à-dire l'analyse du cycle de vie, qui est la méthode de référence qui fait l'objet d'un consensus scientifique international et normalisé ISO 14040 et 14044. Cette méthodologie analyse tout le cycle de vie d'un produit du berceau à la tombe en prenant en compte l'amont, l'extraction des matières premières, du minerai, la fabrication, l'enrichissement de l'uranium par exemple, et elle suit ensuite la construction des infrastructures comme la centrale, je ne sais plus qui parlait du fait que la construction allait avoir un énorme impact. C'est calculé dans l'analyse ACV, cela prend en compte l'aval, le recyclage des matières, le démantèlement, la gestion des déchets. Si on zoome plus particulièrement sur l'hexagone, l'énergie nucléaire française est le moyen de production d'électricité le moins émetteur de CO<sub>2</sub> et toutes les études convergent. 6 g de CO<sub>2</sub> selon l'ADEME, 5,29 g selon le CEA, 5 g selon ELSIEVERT [non trouvé], 3,7 g selon l'étude plus récente d'EDF en 2022 qui a été revue par des experts indépendants et basée sur la réalité du parc français de 2019.
- 2) Sa contribution positive à l'économie des ressources de la planète. Nous le savons tous, les ressources de la planète ne sont pas infinies. L'énergie nucléaire française est le moyen de production d'électricité ayant la plus faible empreinte extractive. Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'AIE, le nucléaire est le moyen de production qui consomme le moins de matières premières telles que le cuivre, le chrome, le zinc et de matériaux de construction tels que le béton, l'acier comparativement aux autres sources électriques bas carbone, toujours en raisonnement en analyse ACV.
- 3) Sa contribution positive à la biodiversité. Nous le savons aussi, du fait de l'emprise grandissante des activités humaines sur les surfaces naturelles, la biodiversité est en recul. L'énergie nucléaire est l'énergie qui a la plus faible emprise au sol, c'est celle qui artificialise le moins les sols toujours en étude analyse ACV selon l'ONU. Elle occupe seulement 0,3 m<sup>2</sup> au sol par MWh produit alors que par exemple l'hydroélectricité de forte puissance est à 14 m<sup>2</sup> ou le solaire photovoltaïque au sol à 19. Par ailleurs, le rapport futur énergétique 2050 de RTE déjà cité calcule pour sa part l'artificialisation des six scénarios de mix différent et celui ayant le plus de nucléaires présente une artificialisation divisée par deux par rapport aux scénarios 100 % ENR.
- 4) Sa contribution positive sur la biosphère. L'emprise au sol n'est pas le seul critère qui affecte la biodiversité. Si on prend en compte tous les critères environnementaux, c'est l'énergie nucléaire qui présente l'impact le plus faible sur l'ensemble des écosystèmes toujours en analyse ACV par rapport à toutes les autres sources d'énergie. Selon l'ONU, l'ensemble des critères étudiés pour cette étude sont au nombre de neuf : l'écotoxicité terrestre, marine, l'écotoxicité pour l'eau douce, la transformation des espaces naturels, l'eutrophisation, le changement climatique, l'occupation des terres agricoles et des terres urbaines et l'acidification terrestre.
- 5) Ensuite, elle a une contribution positive sur le coût complet du système énergétique. On lit parfois des comparaisons de coût entre les différents moyens de production d'électricité, mais

la plupart du temps ces études calculent un coût sorti de centrale et non pas en coût complet, c'est-à-dire arrivé chez le client. Or, le coût en sortie de centrale ne comprend pas les coûts des infrastructures du réseau et dans le cas des sources intermittentes, les coûts des moyens de production en back up et les moyens de stockage. Toujours la même étude de RTE, ils ont réalisé une étude comparative en coût complet qui y fait référence et qui prend en compte l'ensemble des externalités. Dans cette étude, un mix électrique présentant une part significative de nucléaire, 50 % de nucléaire et 50 % de renouvelable, est moins onéreux de 18 à 21 milliards d'euros par an qu'un mix électrique basé exclusivement sur des énergies renouvelables, soit un gain de plus de 500 milliards d'euros à l'horizon 2050.

- 6) Pour conclure, la sixième, celle sur l'indépendance énergétique. Selon le service des données et études statistiques qui est rattaché au ministère de la Transition écologique, le taux d'indépendance énergétique est actuellement de 50 % en France alors qu'il est de 33 % en Allemagne, 25 % en Espagne et 22 % en Italie. Au milieu des années 1970, ce taux d'indépendance était seulement de 24 %. Il a doublé après le déploiement de l'ensemble du parc nucléaire français.
- 7) Enfin, la contribution positive sur l'emploi. Selon une enquête du Comité stratégique de la filière nucléaire.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Il faut terminer.

**Intervenante dans la salle hors micro, inaudible [2 h 27 min 3 s.1]**

**M. Thierry CAILLON, Président de la SFEN Rhône – Ain – Loire**

Je l'ai déjà dit, ne vous inquiétez pas.

Les métiers de la filière nucléaire sont d'un haut niveau de qualification, 66 %...

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

J'ai fait signe à Monsieur, ne vous inquiétez pas.

**M. Thierry CAILLON, Président de la SFEN Rhône – Ain – Loire**

Je vais reprendre, c'est bête, ça va retarder un peu. Selon une enquête du Comité stratégique de la filière nucléaire, les métiers de la filière nucléaire sont d'un haut niveau de qualification. 66 % sont cadres ou ETAM avec un turnover...

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur CAILLON, est-ce qu'il vous est possible de conclure ? Merci.

**M. Thierry CAILLON, Président de la SFEN Rhône – Ain – Loire**

Tout à fait, avec un turnover deux fois inférieure à la moyenne française avec une durée de formation trois fois supérieure à la moyenne française. 90 % des emplois en CDI et non délocalisables pour l'ensemble de ce contexte.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup.

**M. Thierry CAILLON, Président de la SFEN Rhône – Ain – Loire**

Dans ce contexte, la SFEN est favorable à ce projet.

**M. Jean-Michel THORNARY, Membre de la Commission particulière du débat public**

Parfait.

*Applaudissements*

Il a fallu forcer un peu, mais on est arrivé à la conclusion. Parfait.

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci aux deux intervenants, Madame BLATRIX et Monsieur CAILLON. Vous avez tiré un petit peu les délais, tout le monde s'en est rendu compte, mais vous avez pu intervenir.

La dernière séquence va être une séquence pour les élus. Nous entendrons successivement Monsieur GUYADER, Président de la communauté de communes, Monsieur GAGNE, le Maire de Loyettes, Monsieur NANCHI, Président du SCOT BUCOPA.

## **M. Jean-Louis GUYADER, Président de la CCPR et Président du PIPA**

Merci, vous m'arrêtez et je vous garantis que je m'arrêterai sans conclure. J'espère que vous allez m'écouter, car toute ma vie j'ai enseigné. Ce sera lent, j'espère que tous les mots que je vais dire, vous allez les comprendre et que vous pourrez les critiquer. Je vais vous parler d'un sujet merveilleux, la communauté de communes de la plaine de l'Ain. Je vois Monsieur GRAVIER, et c'est vrai. Je vais vous parler comme les vieux du territoire. Il y a 50 ans, le territoire n'était pas le même qu'ici. Ils avaient un mot pour traduire cela. Ils disaient, les corbeaux volent sur le dos quand ils traversent la plaine de l'Ain, eh oui pour ne pas voir la misère. Depuis, le territoire a changé. C'est le moins que l'on puisse dire.

Aujourd'hui, comme l'an dernier, la population a augmenté de 1 500 habitants, l'an dernier aussi. On est 83 000 en tout et il y a 53 communes. J'ai la faiblesse de penser que si notre territoire qui pourtant a des centrales nucléaires était si horrible que cela, nous n'attirerions pas autant de personnes. On les accueille avec grand plaisir. 1 500 habitants, c'est ce que la Ville de Lyon a perdu. Je ne ferai pas de rapprochement, mais il se passe quelque chose.

Maintenant, un peu d'histoire plus récente, c'était lors du mandat dernier, car j'ai aussi la faiblesse de penser que les élus sont importants et que si on n'en est pas content, on se présente aux élections pour les battre.

### *Applaudissements*

Donc, je vais vous parler d'une histoire d'élus. 86 élus, je crois ne pas me tromper, 86 conseillers communautaires venant des 53 communes. Un jour, l'État décide de la construction de centrales nucléaires nouvelles, les EPR2. Nous étions potentiellement concernés puisqu'il y avait un premier tour et que l'on était dans la shortlist, I speak English pour vous faire plaisir. Il y avait Tricastin et nous. C'était un peu embêtant pour la région parce que les deux sont dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. On a eu la faiblesse de choisir chez nous et on a écrit un vœu qui a été équilibré, car on voulait développer à la fois l'arrivée de nouvelles centrales nucléaires, mais aussi le développement massif des énergies renouvelables, et nous le faisons.

On a fait le vœu. Au moment du vote, on ne sait pas trop, eh bien, il a été voté à l'unanimité. J'ai été un scientifique et je reste scientifique, moins actif qu'avant. On fait une expérience, on appelle cela aussi le retour d'expérience, mais c'est plutôt dans les gens du commerce. Pour nous, c'est une expérience et le résultat s'impose à nous. Si les gens de la plaine de l'Ain avaient été aussi martyrisés par la présence des centrales nucléaires du Bugey, croyez-vous qu'ils auraient élu des élus qui votent à l'unanimité pour la construction de nouvelles centrales ? Moi non. Évidemment, on a pris quelques initiatives pour aller rencontrer notamment le PDG d'EDF pour savoir ce que cela voulait dire d'implanter de nouvelles centrales. Je crois que l'on a su à la fois convaincre et on a appris beaucoup de choses.

Maintenant, bien évidemment, je pense parler au nom de tous les élus qui sont là, sauf ceux de l'opposition, pour vous dire que maintenant il faut réussir cet essai. Que faut-il réussir ? Les mobilités. Le territoire de la plaine de l'Ain, c'est la centrale nucléaire du Bugey et le PIPA qui est la plus grosse zone industrielle de tout Auvergne-Rhône-Alpes n'existe que parce que la centrale nucléaire a été créée. Autrement, ils n'existeraient pas. Si je prends ma casquette de Président du PIPA, que je regarde les demandes d'implantation d'entreprises stratégiques non pas pour notre territoire, mais pour le pays. Le fait d'avoir à proximité une source d'électricité puissante et abondante est un atout extraordinaire. Donc, il ne faut pas oublier aussi que tout le développement, notamment technologique, économique de la plaine de l'Ain est aussi lié à la production d'énergie électrique. L'industrie va où l'énergie est abondante.

On en arrive maintenant à ce qu'il nous faut pour réussir, car on aimerait bien tout de même y parvenir. Ce sont les mobilités. C'est facile, c'est la Sainte-Trinité. Il y a trois choses. Il y a le diffuseur sur l'autoroute A42 pour séparer les flux qui arrivent au PIPA, qui arriveront à la prochaine centrale. À Loyettes, comment ne pas parler du pont qui évidemment doit désengorger Loyettes, mais aussi servir aux EPR, c'est cela le but. J'ajoute une chose. J'espère que toutes les personnes qui viendront nous rejoindre, que l'on aime et j'espère qu'ils nous aiment, peuvent aussi venir en train. La gare la plus performante, je n'ai tout de même pas encore fait mes sept minutes, oui ? C'est la gare de Meximieux. Deuxième chose, il faut accueillir les personnes, on en est très fier et on en est très content. Pour accueillir ces personnes, je veux que l'on s'appuie sur les maires. Ce sont les maires qui savent ce que leur commune peut supporter comme implantation nouvelle.

Je vais terminer. Sur quoi vais-je terminer ? Sur la formation. J'ai fait toute ma carrière dans la formation. Je veux absolument que nos jeunes qui ne sont pas là, mais on va leur dire, puissent bénéficier de métiers attractifs dans les métiers du nucléaire et c'est donc ma troisième demande, Monsieur GRAVIER, il note tout, parfait. J'arrête, on me le demande, j'arrête.

### *Applaudissements*

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur GUYADER. Je vois que votre discours a touché une grande partie du public. Voilà un souci, vous avez consommé tout le temps qui était prévu pour les élus, mais on ne peut tout de même pas ne pas donner la parole aux autres élus, mais simplement leur demander de faire court. Monsieur le Maire ?

**M. Jean-Pierre GAGNE, Maire de Loyettes**

Je vais faire très court, car lorsque je passe après mon Président, je ne veux pas rebondir. Donc, je ne redirai pas tout ce qu'il a dit, mais simplement j'assume en tant qu'élus ce qu'il a dit puisque nous sommes montés plusieurs fois à Paris, on voulait ces EPR. Maintenant, le projet est là. Je crois que c'est une chance unique, saisissons-là, allons jusqu'au bout. En parallèle, dans la démarche, sur le foncier, tout le travail que l'on a fait sur la commune, on l'a fait aussi avec 99 % d'agriculteurs qui nous ont bien aidés. Je les en remercie publiquement. Le vœu est passé aussi sur la commune de Loyettes. On n'a pas été à 100 %. On a eu un contre. Merci.

*Applaudissements*

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Monsieur NANCHI, Président du SCOT.

**M. Alexandre NANCHI, Président du SCOT BUCOPA**

Merci, Monsieur. Je vais rebondir sur deux ou trois choses par rapport au SCOT BUCOPA puisqu'il a été interpellé. Tout d'abord, le SCOT BUCOPA représente 82 communes et 150 000 habitants. On va des hauteurs de Cerdon jusqu'à la limite de la métropole de Lyon, jusqu'à Saint-Maurice-de-Beynost. Nous avons donc fait une modification du SCOT que nous avons terminée en 2023. Cette modification du SCOT sur les 82 communes, à son lancement, a rencontré une opposition. Lorsque nous sommes arrivés au terme pour son adoption nous avons eu cinq abstentions qui d'ailleurs n'étaient pas liées particulièrement à l'implantation des EPR, mais cette modification a effectivement permis de mettre les documents d'urbanisme de l'ensemble du territoire en conformité avec l'accueil des EPR. Donc, vous voyez que là encore ce fut un accord unanime puisque ce n'était que des abstentions.

Sur cette modification, il est faux de dire qu'il n'y avait que 27 communes qui ont fait part de l'information à leurs habitants puisqu'il y a une obligation légale et que les 82 communes ont eu l'obligation à la fois d'afficher et d'ouvrir des recueils dans leur commune et cela a été contrôlé évidemment par le commissaire-enquêteur. Puisqu'a été évoquée la volonté des élus et on l'a indiquée, nous aussi, on se dit souvent, les élus qui sont en faveur d'un projet s'expriment peu. On entend plus souvent ceux qui sont contre. Donc, nous avons nous aussi lancé une contribution à la signature de l'ensemble des élus qui sera déposée devant votre instance. Aujourd'hui, elle est toujours en signature. Aujourd'hui, nous avons plus de mille élus du territoire qui ont donc signé et elle sera évidemment déposée.

Je reviens sur un autre élément qui a été indiqué sur la loi ZAN. On nous dit, la loi ZAN a interdit de couvrir sur les terrains où EDF veut construire. C'est faux puisqu'évidemment on n'autoriserait pas à construire sur des terrains qui ne seraient pas ouverts à la construction. Donc, nous avons bien dans la modification mis à disposition du développement économique 150 hectares et je précise que nous avons compensé à l'hectare près.

Pour terminer, on anticipe aussi et dans les éléments d'anticipation, nous avons beaucoup parlé de la formation. La région s'est engagée à construire un nouveau lycée à Meximieux. Donc, cela répond aussi au questionnement de Madame. Nous travaillons avec le département de l'Ain sur l'implantation ou l'agrandissement des collèges et nous travaillons effectivement en tant qu'autorité des mobilités pour la région Auvergne-Rhône-Alpes au développement des mobilités. On a parlé des gares de Meximieux, d'Ambérieu, notamment la mise en place de ce qu'on appelle le RER à la lyonnaise, ce sera un train tous les quarts d'heure pour justement que les gens n'utilisent pas trop leur voiture individuelle. Donc, nous anticipons aussi l'ensemble des éléments dont auront besoin les EPR. Merci à vous.

*Applaudissements*

**M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Nous arrivons à la fin de cette réunion. Carmen qui pilotait le chat, c'est-à-dire tous les échanges avec l'autre débat des 120 personnes qui n'étaient pas ici, mais qui s'activaient, va nous en faire la synthèse.

**Mme Carmen BOULEY DE SANTIAGO, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci, Denis. Bonsoir à toutes et à tous. Nous pilotions avec Nathan et Lucie que vous avez pu entendre tout à l'heure pour faire remonter les questions. Il ne faudra pas hésiter également à nous interrompre, je suis habituée. Peut-être, une légère note d'ambiance. On a une ambiance sur un chat et cela vaut la

peine d'être souligné assez calme, assez à l'écoute comme nous avons eu plus tôt aujourd'hui dans cette salle. Évidemment, nous avons eu beaucoup de controverses sociotechniques qui sont assez classiques dans les projets d'énergie, notamment dans les projets qui concernent le nucléaire. On a eu une demande qui est apparue quelques fois sur le fact-checking. Nous y sommes également habitués. Ceci étant, tout le monde a salué la mise en place du Comité de la donnée.

Parmi les sujets qui sont revenus le plus souvent ou en tout cas qui ont fait l'objet d'échanges plutôt que de controverses dans le chat, nous avons tout comme en salle la question de l'eau avec évidemment des points de vue, des perspectives, des avis différents. Il y a une véritable inquiétude sur la question d'un possible tarissement du Rhône ou d'un débit beaucoup plus faible, mais plutôt à l'horizon 2070-2100 plutôt que 2050, c'est ce qui est plutôt précisé dans le chat, des controverses quant à la quantité d'eau utilisée, on l'a déjà entendue aussi lors de la première réunion publique et des controverses autour du degré de réchauffement du Rhône, nous l'avons entendu quelques fois aujourd'hui dans cette salle.

Pour plus d'informations, je vous invite à aller à la réunion sur l'eau qui sera le 17 avril à Crémieu. Ce sera à Meximieux, au temps pour moi et le 8 avril, je m'emmêle un peu les pinces. Merci beaucoup pour cette aide.

Autre sujet de discussion plus technique, la question des tours aéroréfrigérantes, mais les personnes pourront poser leurs questions dans le SQR et je m'excuse pour celles et ceux qui sont encore sur le chat de passer un peu vite.

Autre thématique qui a également été abordé, notamment par les élus, en clôture de soirée ce soir, la question des impacts sur le territoire avec le volet aménagement territorial et impacts socioéconomiques. Dans l'aménagement territorial, nous avons les questions que nous avons déjà entendues sur la question des infrastructures, des mobilités routières, etc., mais aussi la question autour des logements, services publics et services non publics par exemple la restauration.

Pour cette thématique, nous avons également, ce que vous avez dit, Monsieur, sur la question de la formation, quel impact aussi pour les emplois locaux. Pour la formation, on a eu des pistes de réponse, mais c'est vraiment un sujet qui est apparu fortement avec certaines personnes qui trouvent que sur cette question les réponses sont un peu floues, mais ça tombe bien, il y a une réunion publique dédiée et cette fois-ci je ne me tromperai pas, le 25 mars à Bourgoin-Jallieu sur ces enjeux.

Au niveau du projet, alternative et opportunité, nous avons la question de, pourquoi le choix d'un EPR2 et pas un autre type de réacteur ?

Il y a toujours cette question entre l'alternative des renouvelables comme l'a dit la représentante de la FNE avec le nucléaire et une question beaucoup plus précise, je ne sais pas si elle a été abordée en salle.

On s'excuse, le chat est aussi très preneur de la mise en commun des équipements entre les centrales existantes du Bugey, entre le CNPE actuel et celui qui pourrait advenir.

On a un enjeu spécifique qui revient très souvent autour du retour d'expérience de Flamanville et des autres EPR2 dans le monde avec plusieurs inquiétudes concernant le coût total, les délais, quelles capacités dans la gestion des travaux, dans la conception des EPR2. Certains pensent que c'est seulement un prototype. D'autres ne sont pas du tout d'accord et un grand nombre de personnes s'interroge sur la standardisation. Comment va-t-elle prendre forme et avec quelle planification.

Ce sont aussi des questions qui ont été rapidement entendues en salle. Sur les deux questions autour du projet, alternative et opportunité, coût et financement, le 17 avril, une réunion publique va explorer les enjeux techniques et les alternatives. En visioconférence, on aura le 29 avril la question du coût et du financement. Je le précise de nouveau, cette réunion se tiendra en visioconférence, car en fait elle concerne l'ensemble du plan-programme et qu'elle était toujours organisée ainsi.

Enfin, un enjeu très vif qui ne surprend personne et que l'on a déjà entendu aujourd'hui, celui des déchets. Ce sont non seulement des déchets radioactifs ou du combustible, mais aussi les déchets liés à l'exploitation et à la construction. Quel coût ? Quel stockage ? Quel lieu ? Ce sera l'objet de la réunion, notamment sur les risques le 6 mars en visioconférence dans trois semaines.

### **M. Denis CUVILLIER, Membre de la Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup, Carmen.

#### *Applaudissements*

On arrive au terme de notre réunion. Carmen a fait un bon résumé au travers de ce qui s'est dit sur YouTube des éléments que l'on a abordés. Je note que la star de ce soir était le Rhône, l'eau, l'usage de l'eau sur le Rhône. Bien sûr, les questions sur le nucléaire qui ont été abordées au travers de, quelle

place pour le nucléaire dans le futur et les déchets ? Énormément de questions concernent l'aménagement du territoire, la phase de chantier, les caractéristiques, notamment ces éléments sur lesquels il faut apporter beaucoup de pédagogie autour du fait qu'il y a un CNPE actuel. Il y a des projets de construction de réacteurs et la relation entre tout cela. On a entendu des réponses ce soir.

Je vois aussi qu'il a été question de l'opportunité du projet, de soutien local aussi entre des positions affirmées très positivement, des propositions au contraire très négatives sur l'opportunité ou le soutien local et toute une palette de contributions entre ces deux positions que l'on a peut-être moins entendues ce soir, que l'on entend sur d'autres modalités du débat que l'on encourage vivement à pouvoir s'exprimer, car on est en train de se faire une opinion ou parce qu'on doute sur de nombreux éléments.

Il a aussi été question de démocratie, même de démocratie populaire, ce soir, heureusement, en se disant qu'on n'y était pas et qu'il y avait une valeur à promouvoir les éléments d'une démocratie représentative qui s'enrichit avec la parole du public.

En guise de conclusion, ce que j'ai entendu sur l'importance de progresser dans le débat. Effectivement, on ne peut pas tout aborder tout le temps. On a des réunions spécifiques qui permettront de creuser ces débats. Pour autant, on a tous besoin de progresser dans le débat et il faut effectivement ne pas éluder les questions, notamment celles qui concernent les risques, car on a besoin de ce premier niveau d'information pour aller plus finement sur les réunions spécifiques pour la suite.

C'était une synthèse rapide. Vous aurez le compte-rendu sur le site internet, mais voilà pour ce premier élément. On a une diapositive, je crois, avec les prochaines dates du débat public. Une permanence de l'équipe du débat va se tenir à Crémieu, ce sera le 18 février de 15 h à 19 h. On vous invite aussi au forum des publics. C'est un format différent d'une réunion publique. Vous aurez les stands des acteurs et des porteurs du projet, des temps de conférence aussi, de présentation des apports des différents acteurs, ce sera le 20 février de 16 h à 21 h au Pavillon de la soie à Vaulx-en-Velin, donc dans la métropole de Lyon. La prochaine réunion est prévue le 6 mars de 18 h 30 à 21 h, « Comment prévenir et maîtriser les risques ». Cette réunion se fera en visioconférence. Un groupe citoyen est en train de préparer sa contribution sur cette question. On va les rencontrer ce samedi. On va travailler tout le samedi. Vous aurez en introduction de cette réunion sur les risques la présentation du groupe citoyen.

Il est l'heure d'arrêter la réunion et de vous dire au revoir. Un apéritif est servi juste à la sortie de la salle. Merci à tous et à toutes.

*Applaudissements*